

M. MARCHAND

Pour la CSN, les fonctionnaires provinciaux
sont des citoyens à part entière. page 6

EDITORIAL

L'action politique des travailleurs syndiqués
est parfaitement justifiable page 4

10 CENTS

Le plus fort tirage
de la presse syndicale
au Canada

LE TRAVAIL

Vol. XXXIX — No 2

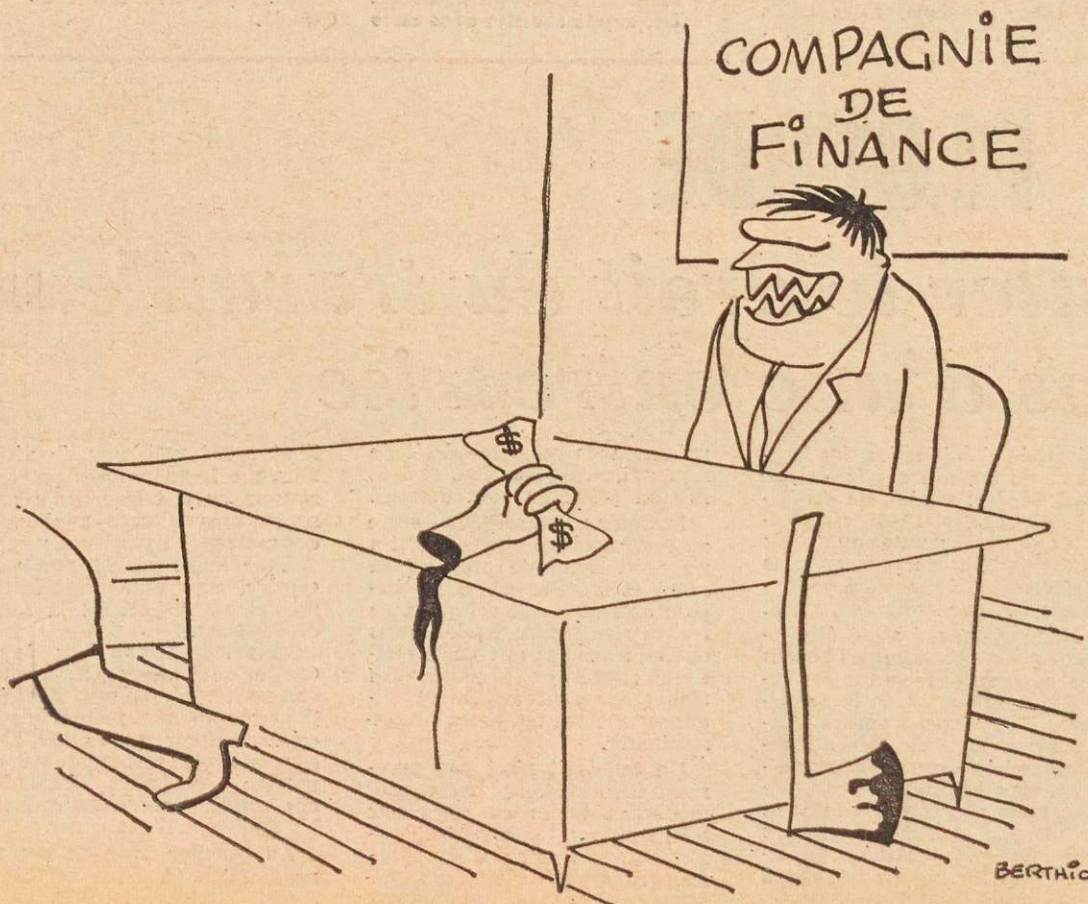
Montréal, Qué., février 1963



Une campagne d'assainissement du budget familial suscite un intérêt prodigieux chez les travailleurs du Lac-St-Jean-Saguenay.

Les rackets du crédit: une bombe au Saguenay

— notre reportage en page 7



— "J'ai réussi à lui arracher sa dernière piastre !"

**Victoire totale
des grévistes
à Shawinigan**

PAGE 16

**Branle-bas
dans le bâtiment
à Québec...**

PAGE 3

UN MOUVEMENT en marche



Au grand complet le comité d'éducation, responsable de l'organisation de la "semaine syndicale" de St-Hyacinthe, dans l'ordre habituel : Mlle Monique St-Amant, MM. Roger Bergeron, André Gagnon, (président du

Conseil Central), Adrien Plourde (vice-président exécutif de la CSN), Aimé Guilmain, Paul-Emile Comtois (président du Comité), René Lafleur et Ephrem Cordeau.

Un renouveau d'intérêt pour la chose publique

SAINT-HYACINTHE — Durant sept jours, du 3 au 9 février dernier le syndicalisme a pris la vedette dans la région maskoutaine.

Une "semaine syndicale" organisée par le comité d'éducation du Conseil Central de cette ville a permis à toute la population des environs de prendre conscience de la place qu'occupe le syndicat dans la vie de l'entreprise aussi bien que dans toute la communauté.

Le Conseil Central de St-Hyacinthe groupe actuellement quelque 3,500 travailleurs répartis en une quinzaine de syndicats dans les trois comtés de St-Hyacinthe, Bagot et Rouville.

Dans une déclaration émise à l'occasion de cette "semaine syndicale", M. André Gagnon, président du Conseil Central, a dit que si le syndicat dans le passé "a gagné ses épaulettes à la table de négociations voire même au besoin sur les lignes de piquetage", les conditions

qui prévalent aujourd'hui l'invitent à élargir le champ de son action.

"Les travailleurs syndiqués, poursuit M. Gagnon, réalisent que des gains durement acquis peuvent être brusquement remis en cause par les développements nouveaux".

Un fait s'impose maintenant: le syndicalisme doit intervenir sur la place publique, il doit se faire le promoteur actif et direct d'une politique largement ouverte sur les réalités fondamentales de notre société.

"Que ce soit à l'échelle municipale, provinciale ou fédérale, le syndicalisme doit se faire le porte-parole de la volonté des travailleurs de construire une société plus humaine, plus fraternelle où le progrès technique sera audacieusement tourné à l'avantage de la personne humaine".

La "semaine syndicale" de St-Hyacinthe a été marquée par plusieurs démonstrations: conférences publiques, forum, séances

cinématographiques, et même spectacle dramatique avec comme invité M. Marcel Dubé, écrivain bien connu pour sa sympathie pour les classes laborieuses.

La presse, la radio et même la télévision ont fait largement écho à ces manifestations.

A noter que le Conseil Central vient de se donner un Comité des relations extérieures qui a reçu comme mandat "d'amener les ouvriers ainsi que le public maskoutain en général à s'occuper un peu plus des affaires municipales et scolaires".

"Ce n'est pas tout, déclare M. Gilles Dupré, président de ce comité, d'élire un maire, des échevins ou des commissaires, encore faut-il suivre leurs travaux et faire valoir nos opinions pour ou contre les décisions qu'ils prennent. Et qu'on ne vienne pas dire que ce n'est pas l'affaire des syndicats de s'occuper de la chose publique, alors qu'ils sont les mieux placés pour représenter les ouvriers".

SELON M. ADRIEN PLOURDE

Jusqu'où peut aller le droit du travailleur dans les décisions d'une entreprise

Les travailleurs ont un droit strict de participer à toutes les décisions qui touchent directement leurs conditions de travail, a soutenu M. Adrien Plourde, vice-président exécutif de la CSN, devant un groupe de quelque 200 syndiqués à l'occasion d'une des nombreuses manifestations de la Semaine syndicale organisée par le Conseil Central des Syndicats Nationaux.

SAINT-HYACINTHE. — M. Plourde avait accepté une invitation de venir exposer quelles étaient les grandes réclamations de la CSN.

Au premier plan des préoccupations de la CSN, a-t-il affirmé, se trouve la place du travailleur dans l'entreprise elle-même. Il n'est sans doute pas exagéré de soutenir que, dans ce domaine, cette centrale syndicale fait figure de pionnier en Amérique du Nord.

Les travailleurs n'ont certes pas l'intention de s'immiscer dans les décisions purement économiques de l'entreprise, en ces matières ils sont prêts à reconnaître la compétence spécifique et les droits de la gérance. Mais dès qu'ils sont touchés directement, qu'il s'agisse de sa-

liaires, de classification des fonctions, de fardeau des tâches, de sécurité de l'emploi, de problèmes d'ancienneté, pour ne prendre que quelques exemples, les employés sont de plus en plus fermement déterminés à se prévaloir de leur droit de regard.

M. Plourde, qui a été étroitement mêlé aux dernières phases des négociations en vue du règlement du conflit de la Shawinigan Chemicals, a cité à l'appui de sa thèse la conduite remarquable de ces 1,400 travailleurs dans leur lutte de plus de cinq mois pour obtenir le droit de discuter d'égal à égal avec leur employeur lorsque des questions de cette nature surgissent au sein de l'entreprise.

A la Québec Iron & Titanium de Tracy, c'est pour la recon-

naissance de ce même droit de regard, que 900 ouvriers se sont mis en grève en août dernier.

Lorsqu'un travailleur entre au service d'une entreprise il a un droit strict de protéger sa santé et d'éviter qu'on lui impose un surmenage tel qu'on ne trouve rien mieux à faire après quelques années que de le mettre au rancart ou lui confier des tâches qui sont nettement en-dessous de ses aptitudes professionnelles.

Un tel droit n'est pas purement théorique. Les techniques modernes, mises au point par les employeurs eux-mêmes, permettent aujourd'hui à des physiologistes d'effectuer des mesures précises qui permettent de déterminer par exemple les fardeaux des tâches. Il appar-

tient aux travailleurs de réclamer que leurs propres patrons, sous la surveillance des représentants syndicaux, appliquent ces méthodes dans leurs usines.

Il ne s'agit pas là d'un vain caprice, mais d'un droit fondamental au respect de la santé de l'ouvrier.

Mais les réclamations de la CSN ne se limitent pas à la seule entreprise, poursuit M. Plourde. Il arrive un moment où le sort du travailleur ne repose plus sur la seule responsabilité du patron; c'est alors l'ensemble des conditions économique-sociales qu'il faut transformer.

Au premier rang de ces revendications à l'échelle de la société globale, la CSN place

— Suite à la page 10

Les 3, 4 et 5 mai

Du neuf à l'École d'Action Ouvrière

C'EST à St-Hyacinthe que se tiendra, les 3, 4 et 5 mai prochain, la session annuelle de l'École d'Action Ouvrière à l'intention de tous les syndicats affiliés à la CSN dans l'ouest de la province de Québec.

Ainsi en ont décidé les représentants des Comités d'éducation concernés, lors d'une rencontre tenue samedi, le 9 février, dans le cadre de la "Semaine syndicale" organisée par le Conseil Central de St-Hyacinthe.

L'École d'Action Ouvrière groupera, comme chaque année, des délégués venus des régions suivantes: Montréal, Hull-Ottawa, Drummondville, St-Hyacinthe, Granby, St-Jean, Sorel et Joliette.

Cette initiative permet à ces neuf Conseils Centraux de mettre leurs ressources en commun afin de promouvoir l'initiation syndicale et la formation économique de leurs membres. Plus de 150 représentants de syndicats locaux ont pu profiter annuellement de cette fin de semaine d'études.

Il a été de plus convenu, lors de cette même réunion, dirigée par M. Roland Martel, directeur adjoint du Service d'éducation de la CSN, que l'École d'Action Ouvrière comportera, cette année, une section spéciale destinée aux dirigeants syndicaux qui désiraient approfondir davantage certaines techniques d'action.

Mais le plus grand nombre des participants s'inscriront aux deux sections habituelles: la première portant sur l'initiation syndicale proprement dite (fonctionnement d'un syndicat, structures de la CSN, convention collective, procédure de grief, etc.); la deuxième section offrira des cours de perfectionnement en économie politique. Les sujets abordés dans cette

deuxième section seront incidemment les mêmes que ceux déjà choisis pour la série de conférences actuellement en cours sous les auspices du Comité d'Éducation du Conseil Central de Montréal. C'est ainsi qu'il sera question successivement:

— des structures industrielles du Québec et du Canada;

— de la planification économique: sa signification et ses exigences;

— de la planification économique en regard de la doctrine sociale de l'Église;

— du Conseil (provincial) d'Orientation Économique;

— de l'incidence des marchés mondiaux, notamment du Marché commun, sur l'économie canadienne.

Une brève discussion s'étant engagée sur l'inconvénient possible de mettre un trop grand nombre de sujets à l'ordre du jour d'une seule fin de semaine, il a fallu convenir que le rôle d'une telle session ne peut être de "vider aucune de ces questions," mais de mettre l'eau à la bouche, de donner envie de pousser cette étude par un travail personnel ou par d'autres séances de discussion publique.

L'École d'Action Ouvrière n'est pas la seule initiative du genre dans les cadres de la CSN, mais dans les autres régions un trop grand éloignement empêche les Conseils Centraux de tenir des sessions conjointes.

Prenant la parole au début de cette réunion préparatoire M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CSN, a félicité le Conseil Central de St-Hyacinthe pour sa "Semaine syndicale." Il s'agirait-là, selon toute probabilité, de la première initiative du genre dans la province et peut-être même au Canada.

UN MOUVEMENT en marche



Les travailleurs de la construction de la région de Québec manifestent volontiers leur mécontentement vis-à-vis leurs conditions de travail. Une volonté commune se dessine chaque jour davantage de faire front commun pour obtenir

un juste règlement de leurs demandes. Sur notre photo un groupe de journaliers discutent avec M. Judes Poulin, organisateur du Conseil Central, et M. Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales de la CSN.

Branle-bas à Québec

Formidable réveil chez les travailleurs de la construction qui resserrent leurs rangs

Ça bouge dans la construction à Québec. . . Le bref entrefilet paru sous ce titre dans la dernière édition du "Travail" ne pouvait rendre justice à l'important effort de rénovation dont les effets se font déjà sentir du haut en bas de l'échelle dans le secteur du bâtiment de la ville et du district de Québec.

QUÉBEC (J.F.) — Le grand branle-bas qui secoue actuellement l'imposant édifice (sans vilain jeu de mot) que forment les divers métiers de la construction de la région québécoise se propage principalement à deux niveaux:

—au niveau des travailleurs eux-mêmes: d'abord: ceux-ci prennent de plus en plus conscience du retard qu'ils ont laissé s'accumuler en tout ce qui regarde leurs conditions de travail. Ils sont plus que jamais décidés à faire entendre avec plus de fermeté les justes réclamations qui s'imposent;

—au niveau des syndicats eux-mêmes: les dirigeants des quelque dix syndicats de métiers qui groupent actuellement les travailleurs de la construction sont de plus en plus conscients que des réformes de structures sont absolument nécessaires s'ils veulent être en mesure de répondre aux exigences croissantes de leurs membres et mériter leur confiance par l'action d'un syndicalisme efficace et adapté aux conditions modernes de l'industrie de la construction.

Une somme considérable d'énergie est actuellement investie dans cet effort de rénovation dont l'urgence ne fait plus aucun doute.

Les syndicats de métiers ont reçu l'appui de leur Conseil des Métiers de la Construction; ce dernier peut d'autre part compter sur l'assistance active du Conseil Central des Syndicats Nationaux, sur la Fédération du Bâtiment, et sur le Service d'Organisation de la CSN.

Les travailleurs de la construction de Québec se montrent de plus en plus mécontents des conditions qui leur sont faites. Il n'est pas sans intérêt de nous attarder à décrire quelles sont leurs principales réclamations. On comprendra mieux par la suite l'importance de la réforme en cours.

C'est ainsi que les travailleurs syndiqués demandent:

—une meilleure protection contre le chômage: Beaucoup de membres des syndicats de la construction sont actuellement victimes du système d'embauchage qui prévaut dans ce secteur. La pratique permet en effet que les employeurs engagent directement sur le chantier tous les travailleurs dont ils ont besoin (il suffit que ces travailleurs aillent par la suite se mettre en règle avec le syndicat).

Une telle pratique a certes l'avantage (discutable) de grossir

de façon automatique les rangs du syndicat; mais dans le même temps il arrive que des travailleurs appartenant au même corps de métier soient victimes d'un chômage prolongé, tandis que des nouveaux venus occupent les emplois disponibles.

Voilà pourquoi les membres des syndicats en sont venus à penser qu'il serait tout à fait normal que les employeurs conviennent de s'adresser au syndicat lui-même pour l'embauchage de leurs employés.

Un système assez simple per-

— Suite à la page 10



Un comité spécial, créé pour l'étude d'un projet de réforme de structures des syndicats de métier, a déjà soumis un premier rapport invitant les syndicats concernés à faire un premier pas en uniformisant leur cartes d'adhésion,

droits d'entrée, cotisations et caisses de décès. Sur notre photo, l'exécutif du syndicat du marbre, tuile et terrazo s'appête à examiner le principe de cette réforme au compagnie de M. Jacques Tardif (troisième à gauche).

Un nouveau syndicat à sections

QUÉBEC. — Un syndicat de la construction de Québec vient de modifier sa constitution de manière à permettre l'établissement de sections spéciales pour chacun des cinq métiers qu'il représente.

Cette réforme de structure était vivement souhaitée par plusieurs de ses membres. C'est à une assemblée générale, tenue samedi le 9 février dernier, que les membres du Syndicat National et Catholique du marbre, tuile, terrazo Inc., ont procédé aux amendements nécessaires.

Ce syndicat rassemble actuellement les métiers suivants: amianteurs, latteurs, poseurs de terrazo, opérateurs de monte-charge, et poseurs d'acier d'armature.

En vertu de la nouvelle constitution, chaque métier pourra se grouper en section autonome pour étudier toutes les questions touchant la réglementation de leur profession.

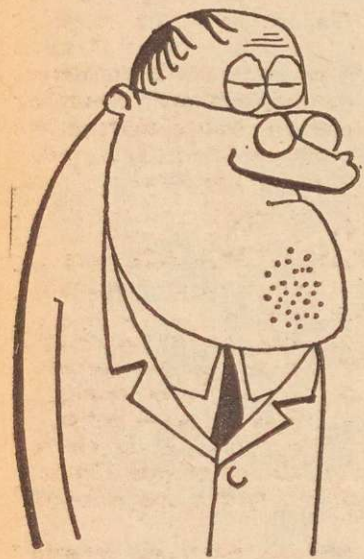
Chaque groupe concerné pourra ainsi établir la définition du métier, les qualifications nécessaires et désigner ses propres représentants au bureau des examinateurs pour l'émission des cartes de compétence.

De plus chaque section pourra procéder à l'élection d'un président et d'un secrétaire. Ces deux dirigeants deviendront automatiquement membres de l'exécutif du syndicat lui-même c'est ainsi que chaque section se verra octroyer une représentation égale au sein de cet exécutif. Cependant, le président du syndicat sera élu par l'assemblée générale.

L'action politique, pourquoi ?

éditorial

LE TRAVAIL



MON CHER ERNEST:

Je t'avais promis, le mois dernier, de répondre à tes objections et à tes réticences concernant la planification de l'économie canadienne. Je pense cependant que le président général de la CSN m'a volé une partie de mon argumentation. Je te conseille de lire, en page 13 de la présente livraison, le compte rendu de l'exposé qu'il faisait récemment à une réunion de l'API. Le texte de notre collaborateur Jean Champagne, ainsi que le reportage sur la planification en Suède, devraient aussi servir à ton édification. Je ne désespère pas de te convertir un jour à l'idée de la planification économique et, de toute façon, je persiste à signer,

L'AMI D'ERNEST

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: JEAN-PAUL LEFEBVRE. Secrétaire de la rédaction: JEAN FRANCOEUR. Bureaux: 1001, rue St-Denis, Montréal. Tél.: VI. 4-2531. Imprimé par l'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

EN temps approprié, LE TRAVAIL publiera les recommandations du Comité d'action politique de la CSN et les décisions du Bureau confédéral qu'elles auront engendrées en marge des élections du 8 avril. Pour l'instant, il n'est certes pas inopportun, au tout début de la campagne électorale, de rappeler le droit absolu qu'ont les travailleurs d'agir sur le plan politique. Il leur appartient en propre de décider si cette action sera faite individuellement ou si elle sera appuyée et renforcée par les syndicats démocratiques dont ils sont les membres et les seuls maîtres.

Selon nous, il est tout à fait dans l'ordre que les travailleurs aient recours à la force de l'organisation syndicale pour appuyer et défendre leurs choix sur le plan politique. Pourquoi les travailleurs seraient-ils les seuls à agir isolément? A qui fera-t-on croire qu'un président de compagnie, qu'un membre éminent d'une firme d'avocats ou qu'un marchand général n'utilisent, pour appuyer leur position politique, que des ressources qui leur sont vraiment personnelles?

Les politiciens professionnels qui s'opposent le plus à l'intervention des syndicats en matière politique se démasquent eux-mêmes. Pourquoi craindraient-ils tant l'action politique des syndicats s'ils avaient la conviction de proposer au peuple un programme vraiment conforme à la justice sociale et au bien-être de l'ensemble de la population?

En songeant à ses responsabilités de citoyen, le travailleur syndiqué doit se rappeler la fable de La Fontaine: "Le pot de terre et le pot de fer". S'il est vrai que l'on ne doit s'associer qu'avec des égaux, le travailleur doit rechercher sur le plan politique, comme il le fait sur le plan de la défense de ses intérêts professionnels, un appui de ses compagnons et de ses compagnes de travail. C'est en mettant en commun leurs idées et leurs ressources humaines aussi bien que financières que les travailleurs pourront élaborer une action politique efficace, qui soit vraiment dans la ligne de leurs intérêts et du bien commun.

Il importe sans doute de souligner ici que les positions prises par le dernier congrès général de la CSN laissent à tous les corps affiliés une large mesure d'autonomie qui leur permet de tenir compte des circonstances locales ou régionales dans la nature et le degré de leur action politique. Les syndiqués qui refusent encore, en principe, l'intervention de leur syndicat en matière d'action politique ne sont peut-être plus très nombreux. Cependant, il peut arriver que dans certaines circonstances il soit difficile de se mettre d'accord sur l'action à entreprendre. C'est ici que les suggestions ou recommandations du comité d'action politique de la CSN pourront sans doute éclairer le débat.

Le droit des syndicats à faire de la politique ne saurait être contesté, et la décision à prendre appartient strictement aux travailleurs. Il importe de nous rappeler aussi que le mouvement syndical ne saurait procurer à tous les travailleurs un standard de vie en conformité avec les besoins de leurs familles et EN RELATION AVEC LA PROSPERITE GENERALE DU PAYS

par le seul moyen de la négociation collective. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur les écarts considérables qui subsistent, et qui subsisteront sans doute encore longtemps, dans les salaires payés par diverses industries. A titre d'exemple, je rappellerai les statistiques officielles, publiées par le ministère fédéral du travail, sur le salaire horaire d'un journalier, dans la province de Québec. Ce salaire varie de façon suivante:

a) selon les industries: dans les abattoirs: \$1.85 l'heure, dans les biscuiteries \$1.13, dans les brasseries \$2.30, dans les textiles synthétiques \$1.02, dans les acides \$1.95;

b) si l'on considère maintenant le taux moyen de salaire du journalier dans différentes villes, on obtient le résultat suivant: à Québec, \$1.54 l'heure, à Victoriaville, \$1.09, à Joliette, \$1.30.

La productivité des entreprises et des industries variant énormément, il serait peu réaliste d'imaginer qu'on puisse en arriver à une diminution importante de ces écarts par le seul mécanisme de la convention collective. Comme nous savons, d'autre part, que le revenu professionnel au Canada varie, selon les professions ou les métiers, de moins de \$2,000 par année à plus de \$15,000 par année, il nous faut bien admettre qu'il sera impossible d'opérer la redistribution du revenu qui est essentielle au bien-être des plus faibles sans avoir recours à d'autres mécanismes que la négociation collective. Les paiements de transfert, allocations de sécurité sociale et autres, ont aujourd'hui une importance capitale dans l'économie d'un pays moderne. Le répartition des services publics et la façon dont on en finance le coût constituent également un facteur capital. Un exemple: l'instruction gratuite jusqu'à l'université et son financement par un impôt sur le revenu (progressif) représentent certainement pour l'ensemble des petits salariés un gain collectif tout aussi réel que s'il s'agissait d'une augmentation de salaire au chef de famille.

Après avoir invoqué le droit et la nécessité, on pourrait encore invoquer la tradition pour justifier l'action politique des syndicats travailleurs. En effet, depuis les premières origines du syndicalisme, aussi bien en Europe continentale qu'en Angleterre ou aux Etats-Unis, les travailleurs ont agi sur le plan politique par l'intermédiaire de leurs syndicats. Quant à notre pays, dès 1901, les travailleurs syndiqués faisaient élire à la Chambre des communes M. Smith, président du Congrès des métiers du travail du Canada.

La politique ne peut plus être un sujet défendu dans nos assemblées syndicales. Le 8 avril, les Canadiens devront se choisir un gouvernement. Que devrait être ce gouvernement, et qui devrait le constituer? Voilà certes deux questions qui préoccupent aujourd'hui tous les travailleurs canadiens. Le comité d'action politique de la CSN et les membres de notre bureau confédéral seront bientôt appelés à prendre une attitude en regard de ces questions. Nos lecteurs feront bien de lire, à ce sujet, la prochaine livraison du journal.

Jean-Paul LEFEBVRE



M. Pearson



M. Douglas



M. Thompson



M. Diefenbaker



L'INSTITUT DESJARDINS - centre coopératif de formation professionnelle

Perspective de L'Institut Desjardins, le nouveau centre coopératif de formation professionnelle qui sera aménagé bientôt, sur le campus de la Cité Des Jardins, à Lévis.

Un projet audacieux

LE Mouvement Desjardins sera doté d'un centre coopératif de formation professionnelle dès 1963. Ce nouveau centre sera connu sous le nom de l'Institut Desjardins.

L'expérience acquise par les professionnels de l'éducation des adultes et les recherches en pédagogie appliquées à l'entraînement du personnel ont amené L'Assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde à concevoir un

projet unique en son genre au Canada français. C'est ainsi que sera aménagé sur le campus de la Cité Des Jardins, à Lévis, un centre de formation professionnelle dans un cadre résidentiel, susceptible d'accueillir des groupes de 40 à 50 stagiaires.

Les plans prévoient un ensemble architectural de 15 unités dont le coût atteindra un demi-million de dollars. Il y aura des salles d'enseignement équipées

de moyen visuel de communication, un centre de documentation avec bibliothèque et archives, des salles de situation ou "ateliers d'exercice" équipées de moyen d'enregistrement sonore et visuel, des salles de discussion, des zones de contact.

L'organisation des phases de la vie quotidienne s'inspirera des expériences en éducation des adultes.

Ni Grec, ni Juif...

PAR
HENRI PICHETTE
PTRE



LE 4 février dernier, une délégation représentant au-delà de trente associations diverses présentait un important mémoire au gouvernement de la province de Québec.

En substance, le mémoire priait le gouvernement de la province de Québec de préparer une législation affirmant la dignité et l'égalité de tous les citoyens et interdisant toute discrimination injuste fondée sur "la race, la nationalité, la religion ou la couleur".

Plusieurs motifs nous engageaient à considérer cette démarche attentivement.

D'abord, notre pays a accepté la Charte des Nations Unies, la déclaration des Droits de l'Homme, de même que la Déclaration des buts et objectifs de l'Organisation Internationale du Travail.

Le 1er juillet 1953, le Parlement canadien adoptait une loi canadienne de non-discrimination ayant pour titre: "Loi ayant pour objet d'empêcher toute distinction injuste en matière d'emploi et d'affiliation syndicale pour raison de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion". Récemment, le Parlement canadien adoptait également un "Bill des Droits de l'Homme". Déjà, six provinces ont adopté une législation interdisant l'injuste discrimination en matière d'emploi, d'affiliation syndicale et de service dans les endroits publics, comme les hôtels et les restaurants.

Tous les chrétiens qui, en cette année de Concile, se préoccupent d'oecuménisme, d'unité et de fraternité doivent se

sentir solidaires de cette action collective entreprise pour garantir pratiquement la dignité et les droits fondamentaux de tous.

Même si de façon générale nous nous efforçons de respecter les personnes d'origine et de religion différentes, nous ne pouvons nier l'existence de certains préjugés et de certaines attitudes injustement discriminatoires dans notre milieu. Il est plus facile de se scandaliser de certains événements pénibles survenus dans le sud des Etats-Unis que de donner l'exemple dans notre milieu.

A notre avis, une législation sur ce sujet serait nécessaire pour notre province. Elle aurait d'abord une valeur de déclaration de principes et elle contribuerait à l'éducation de la population. De plus, elle pourrait être énergiquement appliquée dans tous les lieux publics et en matière d'emploi et d'affiliation syndicale.

Mais le succès d'une telle législation dépendrait dans une large mesure de la préoccupation de chaque citoyen d'en appliquer l'esprit et les dispositions dans ses relations avec autrui. Aucune législation ne peut suppléer à l'indifférence, l'apathie ou à l'injustice des citoyens. Les groupes intermédiaires dont l'action collective est si nécessaire aujourd'hui doivent également être très vigilants pour assurer le respect et le service de la personne.

A cause de sa foi, le chrétien doit être parmi les premiers à revendiquer et à respecter les valeurs fondamentales qui fon-

dent la dignité et l'égalité de tout être humain, quelles que soient sa couleur, son origine nationale ou sa religion.

Tous les hommes ont Dieu pour Père; tous les hommes sont destinés au bonheur éternel; tous les hommes ont été rachetés par le Christ et conviés à la vie de la grâce.

"...il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni homme, ni femme; en Jésus-Christ vous ne faites tous qu'un". (St Paul aux Galates, 3, 28). La charité qui est bonne, douce, patiente et compréhensive nous engage à aimer tous nos frères, à comprendre le point de vue de l'autre, à tout faire pour que tous vivent en paix.

C'est Sa Sainteté Jean XXIII qui demandait récemment aux Pères du Concile de concevoir leur travail en fonction, non seulement des catholiques, mais de tout le genre humain.

C'est Son Eminence le Cardinal Léger qui déclarait devant les membres de la Chambre de Commerce, le 30 janvier 1962:

"Certaines tâches demandent un effort commun. Il nous faut nous appliquer à faire tomber les préjugés et à enrayer l'ignorance qui séparent les classes sociales, les groupes d'origine ethnique différente et même les gens de religion différente".

Le syndiqué chrétien ne peut demeurer indifférent à de tels appels. Celui qui a combattu avec tant d'énergie pour le respect des droits des travailleurs ne peut se reposer sur ses lauriers tant que certains de ses frères souffrent des préjugés et de l'injuste discrimination.

LE MOIS sur deux colonnes

D'une élection à l'autre

APRES L'ELECTION-REFERENDUM sur la nationalisation de l'électricité, voici, semble-t-il, l'élection-référendum sur les armes nucléaires.

Les électeurs canadiens, jusqu'à un certain point, auront à se prononcer sur l'opportunité pour le Canada d'accepter les ogives redoutables.

Pas question, évidemment, de minimiser l'importance de cet enjeu, dont le caractère symbolique est énorme, puisqu'une solution dans un sens ou dans l'autre permettrait de jeter une lumière très vive sur le rôle que notre pays entend jouer ou non sur l'échiquier international, notamment en ce qui touche un éventuel désarmement bilatéral des deux géants, russes et américains.

Comment ne pas souhaiter dans ces circonstances que les quatre partis en présence fassent en sorte d'offrir un choix clair sur cette question d'importance capitale... et là-dessus il semble bien qu'on ait, ici et là, assez de mal à accorder ses violons.

La Caisse sera bientôt à sec

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHOMAGE sera à sec d'ici deux mois. Les journaux nous en transmettaient récemment la lugubre nouvelle.

Ce n'est pas la première fois que le tocsin résonne. Mais cette fois c'est plus sérieux que jamais. Certes le gouvernement pourra appliquer quelque vieux cataplasme, mais le problème demeure entier.

Là-dessus la désintégration rapide et la chute du gouvernement Diefenbaker auront retardé l'introduction de mesures législatives visant à une réforme de ce plan d'assurance.

Ce dont la Caisse a besoin c'est d'une refonte complète. Le rapport Gill (que le "Travail" commentait dans sa dernière édition) est très clair à ce sujet; ce même rapport soumettait d'ailleurs des recommandations très précises, dont plusieurs étaient très pertinentes.

Québec reçoit un croc-en-jambe

DANS SA COURSE POUR rattraper un retard considérable dans le domaine de l'éducation, le gouvernement du Québec vient de recevoir un nouveau croc-en-jambe!

C'est de la provocation, s'écrie M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la Jeunesse, en recevant la nouvelle que le ministre fédéral du Travail, M. Michael Starr, n'a pas l'intention d'accorder la demande d'extension nécessaire pour que la province de Québec puisse profiter à pleine mesure du programme conjoint d'aide à l'enseignement technique.

En refusant d'étendre la durée du présent accord, le gouvernement fédéral prive les citoyens de la province de Québec de plusieurs millions de dollars — dont nous aurions su tirer le meilleur parti.

Cette décision est d'autant plus injuste que, dès le départ, cette loi plaçait le Québec devant de sérieux handicaps, ne fut-ce qu'en ne tenant pas compte du caractère original de notre système scolaire.

Qu'il suffise de dire que l'Ontario aura reçu \$188 millions permettant de venir en aide à 93,856 étudiants de ses écoles secondaires et techniques.

Le Québec devra se contenter de \$15 millions ouvrant des places pour 5,264 nouveaux élèves.

Une victoire exigeante

LE mouvement coopératif du Québec vient d'obtenir du législateur provincial d'importantes modifications aux lois régissant nos institutions coopératives. Des pouvoirs plus étendus ont été accordés aux coopératives, notamment, celui d'émettre des obligations. Par ailleurs, les caisses populaires sont autorisées à faire l'acquisition de ces obligations. Les caisses pourront en outre devenir membres d'une autre institution coopérative. De plus, il semble que le gouvernement soit disposé, par voie de bill privé, à donner au mouvement Desjardins les pouvoirs nécessaires à l'administration d'une société de fiducie.

Ce sont là d'excellentes nouvelles. La CSN avait appuyé les dirigeants du mouvement coopératif dans leurs démarches auprès du gouvernement provincial. LE TRAVAIL est heureux de féliciter les officiers du Conseil de la coopération du Québec et de la Fédération des caisses populaires pour les succès qu'ils viennent d'obtenir.

Pouvons-nous maintenant espérer que nos caisses populaires utilisent à fond les possibilités nouvelles qui s'offrent à elles pour faire une lutte sans merci aux usuriers modernes qui ne cessent de prospérer aux dépens des petites gens, comme le démontre le reportage de Jean Francoeur sur les rackets du crédit dans la région du Saguenay? En dépit des efforts très louables de quelques-unes de nos caisses populaires, il est indéniable que nous ne sommes pas équipés, actuellement, pour contenir la coûteuse expansion des compagnies de petits prêts. Faudrait-il que les caisses populaires accroissent leur publicité sur les services de crédit qu'elles offrent à leurs membres? Faudrait-il qu'elles aillent jusqu'à fonder leur propre "compagnie de finance"?

Les dirigeants du mouvement Desjardins sont certainement les mieux placés pour décider des moyens les plus propices. Contentons-nous d'insister pour qu'on apporte à l'étude et à la solution de ce problème du crédit à la consommation la même vigueur qu'Alphonse Desjardins a mise, en son temps, pour dénoncer et combattre les usuriers de village.

J.P.L.

La REINE pourra-t-elle NÉGOCIER?

Le débat passionne l'opinion publique — pendant que la CRO délibère

Il y aura bientôt un an, M. Lesage laissant échapper son mot célèbre devant jeter une douche d'eau froide sur les quelque 3,000 fonctionnaires du gouvernement qui avaient déjà manifesté leur intention de joindre un syndicat spécialement organisé à leur intention.

Par JEAN FRANCOEUR

LA REINE, avait déclaré M. le premier ministre lors d'une entrevue avec un groupe de dirigeants syndicaux, ne peut négocier avec ses sujets...

Dame Rumeur, toujours malicieuse, ajoute que M. Lesage voudrait bien n'avoir jamais dit une telle parole, sans doute suggérée par un conseiller mal avisé.

Quelques mois plus tard, à la veille de l'élection de novembre dernier, interrogé par un journaliste qui cherchait à connaître quelles étaient les intentions du chef du parti libéral touchant la reconnaissance du droit des fonctionnaires

provinciaux, M. Lesage, devant plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs, avait répondu qu'il s'en tiendrait là-dessus au jugement que devait rendre la Commission des Relations Ouvrières sur les causes déjà portées à son attention.

Cet engagement public et quasi-solennel du premier ministre jetait donc une lumière fort dramatique sur la séance d'audition des partis convoquée par la CRO le 30 janvier dernier.

Essayons de démêler l'écheveau, fort embrouillé pour le profane, que représente toute cette affaire.

Québec, à l'encontre de la plupart des autres provinces canadiennes, ne connaissait rien qui ressemblât à un véritable syndicat de fonctionnaires. Il existait bien quelques associations d'employés civils rassemblées dans un Conseil Général, mais ces groupements s'intéressaient davantage à l'organisation d'activités sociales et récréatives qu'à un véritable effort de revendication syndicale. Ces associations présentaient au surplus toutes les caractéristiques de ce que les syndiqués appellent les "syndicats jaunes" ou "syndicats de boutique", notamment l'incapacité de défendre les véritables intérêts de leurs membres dans un

dialogue d'égal à égal avec leur employeur.

Il y a deux ans, on connut un certain réveil. Le parti libéral, nouvellement arrivé au pouvoir, avait manifesté son intention de "valoriser la fonction publique" et plusieurs groupes de fonctionnaires s'étaient mis à penser qu'une telle revalorisation ne pouvait se faire sans eux.

La déclaration du premier ministre (citée plus haut) devait refroidir les premières bouffées d'enthousiasme. Par surcroît quelques gestes du gouvernement donnaient à penser que ce dernier choisirait plutôt de "dialoguer" avec le Conseil Général...

Les plus tenaces ne lâchèrent pas la partie. Si bien qu'au cours de l'automne dernier les premières demandes de reconnaissance syndicale parvenaient à la Commission des Relations Ouvrières. Ce fut tout d'abord l'Association des Professeurs de l'enseignement spécialisé; un peu plus tard les Employés de la Régie des Alcools.

(Deux autres demandes devaient suivre: la première demandant la reconnaissance de l'Association des Inspecteurs d'écoles, la seconde d'un groupe de travailleurs manuels de l'Office des Autoroutes.)

Devant ces requêtes, la CRO suivit la procédure habituelle:

vérification, enquête et sondage qui sont l'usage en ces domaines pour s'assurer que les demandes sont conformes aux exigences de la Loi. Ces procédures devaient établir que tout était en règle de ce côté.

Comme l'employeur (en l'occurrence le gouvernement de la Province) n'avait formulé aucune objection aux requêtes soumises par les groupes mentionnés, qu'est-ce qui aurait normalement dû se produire?

Dans une situation ordinaire, s'il s'était agi par exemple d'un groupe d'employés du secteur privé, la CRO se serait contentée d'émettre le certificat demandé.

La séance du 30 janvier, malgré son caractère fort spécialisé, a soulevé un grand intérêt dans l'opinion publique.

En attendant que la Commission fasse connaître sa décision, il semble que l'on puisse dégager les quelques points.

Après avoir entendu la preuve présentée par les procureurs syndicaux;

— il apparaît que la décision de la CRO ne puisse qu'être favorable à la reconnaissance du droit d'association et de négociation des fonctionnaires provinciaux;

— La plupart des employés du gouvernement seraient couverts par la "Loi des différends entre les services publics et leurs salariés";

— Si tel était le cas, ces fonctionnaires pourraient négocier des conventions collectives avec le gouvernement provincial; ils n'auraient cependant pas le droit de grève ni le droit (aux termes de la loi actuelle) d'affiliation à une centrale syndicale;

— Au surplus un certain nombre d'entre eux (toujours selon la loi dans son état actuel) n'aurait pas droit à l'arbitrage, ou plutôt c'est la commission du service civil qui jouerait le rôle d'arbitre en cas de différend;

— D'autre part, il est apparu qu'un certain nombre d'employés du gouvernement (notamment de forts groupes de travailleurs manuels) pourraient tomber tout simplement sous l'empire de la Loi des Relations Ouvrières, et retrouver en conséquence le plein droit d'association (y compris le droit de grève et d'affiliation).

Ce sont-là évidemment des spéculations légales qui pourraient tomber rapidement en désuétude dès que le gouvernement fera connaître les termes de la refonte des diverses lois régissant le travail dans notre province.

En ce qui touche les "droits de la couronne" et le vain privilège pour la Reine de ne pas négocier, il semble bien qu'on assistera à un enterrement de première classe.

POLITIQUE '63

NE MANQUEZ PAS CHAQUE SEMAINE
CETTE ÉMISSION COMMANDITÉE
PAR LA "CSN"

SUR LES ONDES DES POSTES SUIVANTS :

MONTRÉAL :	Samedi	CFTM-TV	5.45
SHERBROOKE :	Samedi	CHLT-TV	6.15
QUÉBEC :	Mardi	CFCM-TV	5.45
JONQUIÈRE :	Samedi	CKRS-TV	7.15
RIMOUSKI :	Dimanche	CJBR-TV	6.45



Déclaration de M. Jean Marchand sur le droit d'association des fonctionnaires provinciaux à l'émission "Politique '63".

Pour la CSN, les fonctionnaires sont des citoyens à part entière

LA Confédération des Syndicats Nationaux appuie la formation d'un syndicat parmi les fonctionnaires, parce que cette réclamation des fonctionnaires est légitime, qu'il s'agit d'un droit fondamental, droit que possèdent d'ailleurs tous les citoyens.

Pour le bien même de la province, il est essentiel qu'il se constitue un syndicat et que ce syndicat puisse négocier éventuellement une convention collective de travail. Nous sommes convaincus que les fonctionnaires sont des citoyens à part entière et que les droits qui sont exercés habituellement par les citoyens peuvent être exercés

aussi par les fonctionnaires.

Il ne faut pas oublier que les fonctionnaires font partie d'une très grande entreprise, qui a des dizaines de milliers d'employés, où l'autorité est très décentralisée, où il peut se commettre une foule d'injustices; le fonctionnaire seul dans ce vaste mécanisme n'a pas les moyens de se défendre, n'a pas les possibilités d'obtenir justice lorsque par hasard, ou en fait par accident, on commet des injustices à son endroit.

Nous croyons que la façon de corriger cette situation c'est d'avoir un syndicat, d'avoir éventuellement aussi une convention collective de travail.

Ce droit est reconnu par la plupart des pays occidentaux. On peut même dire que la province de Québec ne nie pas le droit, parce qu'il y a l'Association générale des employés civils qui existe depuis déjà longtemps, et que même depuis une couple d'années le gouvernement provincial accorde un congé sans solde à quelques militants syndicaux, à un ou deux, pour faire de l'organisation syndicale. Donc, au niveau du droit, il n'y a pas de difficulté.

Nous sommes même d'accord, quant à nous, pour que le droit d'organisation des fonctionnaires puisse être à un moment donné limité, c'est-à-dire que

nous concevons très bien que le gouvernement, par exemple, n'accorde pas le droit de grève aux fonctionnaires. Nous sommes prêts à accepter cette restriction, mais il y en a une que nous ne pouvons pas accepter, c'est qu'il n'y ait pas de convention collective de travail, parce que, en somme, on ne se groupe pas pour le plaisir de se grouper, on le fait pour atteindre une fin. Et la fin d'un syndicat professionnel, c'est de signer une convention collective de travail, c'est-à-dire d'établir des normes de travail, des salaires, établir certains critères pour les promotions, etc. Alors ça, cette convention, ce but, il doit être

atteint, autrement le droit d'association ne veut rien dire.

Nous ne sommes pas sans nous rendre compte qu'il y a des difficultés pratiques. Par exemple, on a dit qu'il y a des fonctionnaires qui ont été engagés et qui n'auraient pas dû l'être; il y a eu du patronage, il y a des gens que ne sont pas compétents. Disons que nous, notre opinion, c'est que la très grande majorité des fonctionnaires sont compétents, honnêtes et souhaitent la revalorisation de la fonction publique.

A notre avis, l'existence d'un syndicat ce serait de nature à corriger plus rapidement les abus du passé.

Les rackets du crédit

EN MOINS de quelques semaines, les organisateurs de cette campagne ont pu venir en aide à plus de 3,500 familles de la région. 95% de ces familles avaient contracté des dettes bien au-delà de leur capacité de remboursement; ces familles étaient dans une situation absolument intenable et ignoraient qu'il existait des moyens de s'en tirer.

La présente campagne a établi hors de tout doute :

— que le crédit est définitivement trop facile et que, dans la majorité des cas, le client s'aperçoit trop tard qu'il est tombé entre les mains d'exploiteurs sans scrupule;

— que la législation actuelle en ces matières est nettement déficiente et exige des réformes pressantes;

— que trop de gens font profession de vivre du malheur d'autrui en offrant leurs services à des taux usuraires, sous le fallacieux prétexte de venir en aide aux petites gens.

Il serait possible d'illustrer de multiples exemples ce que nous venons d'affirmer.

Le secteur des prêts sur deuxième hypothèque est particulièrement infesté de requins qui profitent du manque de sévérité de la loi actuelle pour accabler des chefs de famille frappés par le malheur. C'est ainsi qu'un brave homme (dont le salaire hebdomadaire ne dépassait pas \$50 par semaine) avait cru possible d'écarter temporairement ses ennuis financiers en prenant une deuxième hypothèque sur la modeste maison qu'il achevait de payer. Pour un emprunt de \$2,000 environ, on lui réclama bientôt plus de \$7,000. Notre homme a tout perdu jusqu'au dernier sou et sans aucune espèce de recours possible.

Un autre cas fréquent c'est celui de familles à revenu modeste qui croient alléger leurs embarras pécuniaires en "profitant" des plans budgétaires offerts par divers marchands. Quelques mois plus tard, ces familles, criblées de dettes, croient bien faire en s'adressant à des compagnies de finances; elles ne réussissent alors qu'à s'enliser davantage, c'est tout juste si elles pourront payer les intérêts de leurs emprunts...

ARVIDA. — Il ne semble pas exagéré de dire que la campagne lancée récemment par les Syndicats Nationaux de la région du Saguenay-Lac St-Jean représente le plus remarquable effort jamais fait dans notre province en vue de l'assainissement du budget familial.

Cette campagne donne déjà des résultats fantastiques.

M. Roch Bergeron, directeur de l'éducation du Conseil régional des Syndicats Nationaux, nous raconte ainsi comment tout cela a commencé :

"C'est au dernier congrès de la CSN, à Montréal, en octobre, que j'ai pour la première fois entendu parler de M. André Laurin et du nouveau service qu'il dirigeait au sein du mouvement. Son rapport devant les congressistes m'avait particulièrement frappé et, dès ce moment, je me suis dit qu'il faudrait bien tenter quelque chose dans notre région."

Il avait donc été convenu que M. Laurin viendrait donner une série de cours sur le budget familial et l'on se préoccupa d'en informer le plus grand nombre possible.

"C'est ainsi, poursuit M. Bergeron, que nous avons invité M. Laurin à l'émission hebdomadaire des Syndicats Nationaux ("Tirons Ensemble"), tous les samedis sur les ondes du poste de télévision CKRS."

"L'émission insistait sur le fait qu'aucun problème ne pouvait rester sans solution. Nous annoncions enfin notre projet de former dès les prochaines semaines quelques équipes de moniteurs qui s'emploieraient à venir en aide aux familles aux prises avec certaines difficultés particulières. Nous avions pris la peine d'ajouter qu'il était inutile de communiquer

tout de suite avec nous, que nous n'étions pas dans le moment en mesure de rendre les services nécessaires, que nous annoncerions bientôt le début de nos opérations..."

C'est alors que l'imprévisible se produisit. Encore une fois il aura été possible de vérifier que "la réalité dépasse la fiction".

Laissons maintenant la parole à M. Guy Gagné, rédacteur du journal des travailleurs de l'aluminium, qui a été témoin du véritable raz de marée qui a suivi cette émission :

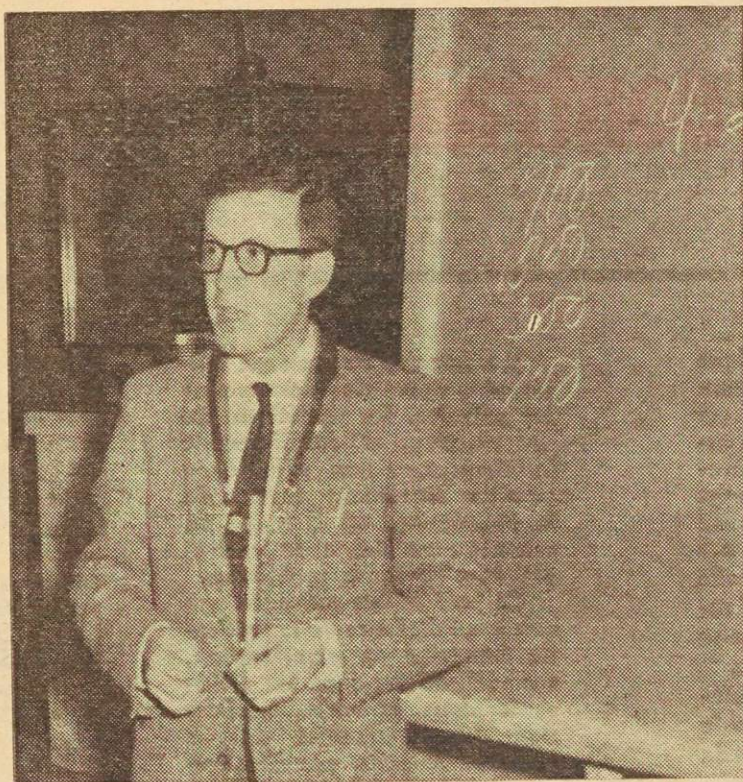
"Cette émission, nous l'avions presque oubliée: il faut dire que nous l'avions enregistrée une semaine auparavant, pour des raisons de commodité. Aussi telle ne fut pas notre surprise, le lundi matin, de voir les bureaux du Syndicat des Employés de l'Aluminium, à Arvida, littéralement pris d'assaut par des centaines de personnes qui en remplissaient les corridors et salles d'attente. Pendant ce temps, les petites lampes des cinq lignes de téléphone clignotaient frénétiquement. Cela devait durer toute la journée."

Personne n'avait prévu un tel résultat et chacun s'appretait à faire sa semaine normale de travail. Aussi fallut-il improviser sur le champ tout un dispositif d'urgence pour répondre à toutes les demandes qui affluaient.

M. Roch Bergeron fut rappelé en hâte de l'usine où il était au travail (il ne devait y retourner que trois semaines plus tard). Après un examen rapide de cette situation qui appelait des décisions rapides, on choisit de réunir les gens dans des salles et de leur fournir par groupe toutes les explications dont ils avaient besoin. Certains cas plus urgents reçurent cependant une attention individuelle immédiate.

Comme les demandes affluaient toujours, on décida d'accélérer la formation des groupes de moniteurs. Un S.O.S. fut lancé, demandant des volontaires. Plus de 125 se présentèrent au premier appel. Une fin de semaine d'études fut or-

Une campagne audacieuse provoque des remous considérables dans toute la région du Saguenay et du Lac St-Jean



M. André Laurin s'adressant à un auditoire d'Arvida.

ganisée à leur intention où il leur fallut avaler plus de 20 heures de cours d'affilée!

Ces moniteurs, une fois préparés, devaient exercer leur activité sur deux plans :

Sur un premier plan, les moniteurs organisent les séries de cours à l'intention de tous ceux qui veulent recevoir l'information nécessaire sur le budget familial et mille sujets connexes: emprunts, achats à tempérament, prêts hypothécaires, lois sur le crédit, etc.

Grâce à un système qui ressemble beaucoup à celui des fameuses "chaines de lettres", les personnes qui reçoivent les

cours s'engagent souvent à leur redonner à d'autres. C'est ainsi que les neuf principaux centres de la région, plus de 325 personnes ont déjà reçu la formation suffisante pour être en mesure de se rendre utile. Elles sont déjà à l'oeuvre. On estime que d'ici juin plus de 20,000 familles auront été touchées par ce seul moyen.

Ces cours, d'ailleurs rapidement assimilables par chacun, sont donnés de façon très vivante.

"Il m'arrive, nous raconte M. Roch Bergeron, de donner un cours à partir d'un cas très concret. Il suffit de trouver dans la

salle quelqu'un qui accepte de se prêter à l'essai. C'est ainsi que l'autre jour j'ai pu donner le cours sur le budget familial en partant d'une situation bien précise. Un père de famille avait accepté de se mettre au blanc. Alors tous ensemble (nous étions une vingtaine) nous avons fait l'analyse de ses revenus et de ses dépenses (fixes et variables). Tout compte fait il lui restait \$23. par mois pour faire face à des dettes dont les paiements mensuels étaient de quatre à cinq fois supérieurs. Nous étions au samedi soir, les cours devaient reprendre le dimanche matin, nous avons alors convenu chacun de nous interroger sur la solution à donner à ce problème précis".

Sur un deuxième plan, les moniteurs sont invités à faire du "dépannage". Tous les soirs de la semaine, de 7 à 9 heures, dans les bureaux de divers syndicats, des personnes se présentent qui ont besoin d'un secours particulier. Les moniteurs sont là pour leur fournir toutes les indications nécessaires à la solution de leur problème. Il n'est pas exagéré de dire que des milliers de personnes ont été secourues de cette façon, sans oublier les milliers de lettres et de téléphones reçus.

Pendant ce temps la campagne suivait son cours à l'échelle de toute la région par le moyen de conférences publiques, d'articles dans les journaux et surtout par le truchement d'une émission hebdomadaire de télévision.

"Il faut bien reconnaître (C'est toujours M. Bergeron qui parle) que notre émission syndicale n'atteignait jusque-là qu'un public restreint. Mais avec la campagne sur le budget familial, notre cote d'écoute s'est mise à grimper, grimper jusqu'à rejoindre la tête de la liste des émissions les plus suivies. Les dirigeants du poste nous assurent que notre pro-

— Suite à la page 12

Patience, nous arrivons...

SAGUENAY-Lac St-Jean n'est pas la première région touchée par la présente campagne d'assainissement du budget familial, nous a déclaré M. André Laurin, conseiller spécial à la CSN et principal instigateur de ce remarquable effort.

Ni la première, ni la dernière. Mais il semble qu'il faudra retarder l'extension de cette campagne à d'autres régions qui en font de plus en plus vivement la demande. A la vérité on ne suffirait plus à la tâche s'il fallait couvrir tout de suite le reste de la province.

La campagne a débuté en septembre dernier par un essai-pilote dans la région de Québec. Le succès fut immédiat.

"A Donnacona par exemple, nous rappelle M. Laurin, le travail a commencé avec deux moniteurs seulement, mais des gens décidés... Aujourd'hui 450 familles ont été touchées et le groupe a pu essayer à Pont-Rouge et Saint-Basile."

La campagne s'organisa ensuite à Shawinigan où elle reçut un accueil chaleureux quoique discret. Les grévistes de la Shawi-

nigan Chemicals y sont allés de tout leur dévouement et de tous leurs loisirs.

Une fois la campagne du Saguenay bien en selle, M. Laurin se transporta à Hull où des moniteurs ne tardèrent pas à se grouper. Notons enfin un début à Sorel.

Sur la liste d'attente, on compte encore des régions aussi peuplées que les Cantons de l'Est, Québec et Montréal.

Il est déjà étonnant que la campagne ait atteint les proportions actuelles avec pourtant si peu de moyens.

M. Laurin attribue ce succès à la facilité avec laquelle il a pu grouper partout de l'aide bénévole. C'est par centaines que les gens viennent offrir leurs services. La période d'entraînement des moniteurs est relativement courte, et ces personnes sont bientôt prêtes à aider tous ceux qui feront appel aux dizaines d'équipes de dépannage qui se sont créées dans les principaux centres.

Pour l'entraînement des moniteurs, et pour le bénéfice de tous ceux qui suivent les cours, M.

Laurin a rédigé des notes sur les divers thèmes qui font l'objet de la campagne.

Ces notes touchent successivement: les emprunts, les ventes à tempérament, les colporteurs, les contrats, la loi des dépôts volontaires. On passe ensuite au budget familial (6e cours) et à l'étude des dettes (7e cours).

Pour compléter cette série, M. Laurin aborde dans un 8e cours le rôle des caisses populaires. Il a enfin eu l'heureuse idée de compléter cette initiation en faisant un bref résumé de la législation sociale en Suède.

"Ce dernier cours est une véritable révélation pour la plupart des gens. On y voit comment un petit pays en tout point si semblable à la province de Québec a réussi à se doter d'un réseau de lois sociales qui font l'étonnement du monde occidental.

M. Laurin nous rappelle que ce service envisage même d'organiser des tournées dans ce pays — pour aller voir sur place si le cours dit vrai! Nous reparlerons bientôt de ce projet formidable... et à la portée de tout budget: genre "payez tout de suite, parlez plus tard".

La France en est à son quatrième plan et ne s'en porte pas plus mal bien au contraire!

par JEAN CHAMPAGNE



● **Diplômé de Polytechnique en génie mécanique, promotion 1958, M. Jean Champagne est actuellement en séjour d'études à Paris, plus particulièrement au Bureau des Temps élémentaires. Il se spécialise en étude de travail sous ses principaux aspects soit étude de temps et mouvements, évaluation des tâches, problèmes de fatigue industrielle, etc.**
M. Champagne a été délégué à ce stage d'étude par la CSN. A son retour au Canada il sera au service de nos syndicats affiliés.

Il a fait des stages dans différentes industries notamment les pétroles, les matériaux de construction, et dernièrement la chaussure. Son expérience se situe surtout au niveau de la production, où il a été en contact quotidien avec les travailleurs et leurs problèmes.
Ce bref article présente une vue à vol d'oiseau de la méthode française de planification, ses réalisations dans les différents plans, et enfin, la réaction du mouvement ouvrier français à cette planification et aussi sa participation à l'élaboration des plans.

si près de la moitié des investissements du pays. Indirectement ensuite, l'Etat peut accorder toutes sortes d'avantages fiscaux ou financiers aux entreprises qui acceptent de se conformer aux indications du plan.
 Retenons ici que l'efficacité du plan, est directement reliée à l'ampleur de l'utilisation sérieuse de ces moyens par le gouvernement.

Les trois premiers plans

Tel que dit au début de cet article le premier plan s'occupa surtout de rebâtir ce que la guerre avait détruit. D'où l'accent mis sur les secteurs de base de l'économie: charbon, acier, ciment, électricité, transport, engrais, etc... Il fallait en effet planter les jalons de l'expansion des autres secteurs tels que construction de machinerie, expansion de la production des biens de consommation.

Les 2ème et 3ème plans permirent alors de travailler sur ces autres secteurs et en même temps d'obtenir une certaine élévation du pouvoir d'achat. On inaugura un programme de construction de logements. On modernisa l'agriculture et les nombreuses industries de transformation. Le tout donna des taux de croissance annuels moyens de 4.6 pour cent pour le 2ème plan, et de 4.9 pour cent pour le

3ème plan. Signalons enfin que le 3ème plan nécessita une révision, connue sous le nom de plan intérimaire, dû à son mauvais départ qui donna des taux de 2.4 pour cent et de 1.9 pour cent les deux premières années.

Le quatrième plan

Couvrant les années: 62, 63, 64, et 65, ce plan prévoit un taux moyen de 5.5 pour cent. Officiellement il ambitionne des mesures pour "assurer l'avenir de la jeunesse, une amélioration des conditions d'habitation et d'urbanisme et l'aide à la croissance des régions déshéritées." A la différence des autres plans, surtout axés sur les besoins économiques industriels, celui-ci prévoit une augmentation de 50 pour cent des dépenses dites sociales, telles que constructions d'hôpitaux, d'écoles de maisons de jeunesse et de culture, modernisation des villes. Cependant même si les investissements économiques augmenteront de 28 pour cent seulement, ils demeureront cependant les plus importants en valeur absolue. On cherche donc à infléchir la demande vers des investissements collectifs et non vers la multiplication des biens de consommation individuels, aspect des dépenses qu'on rencontre beaucoup dans des économies non planifiées. Pour demeurer dans le

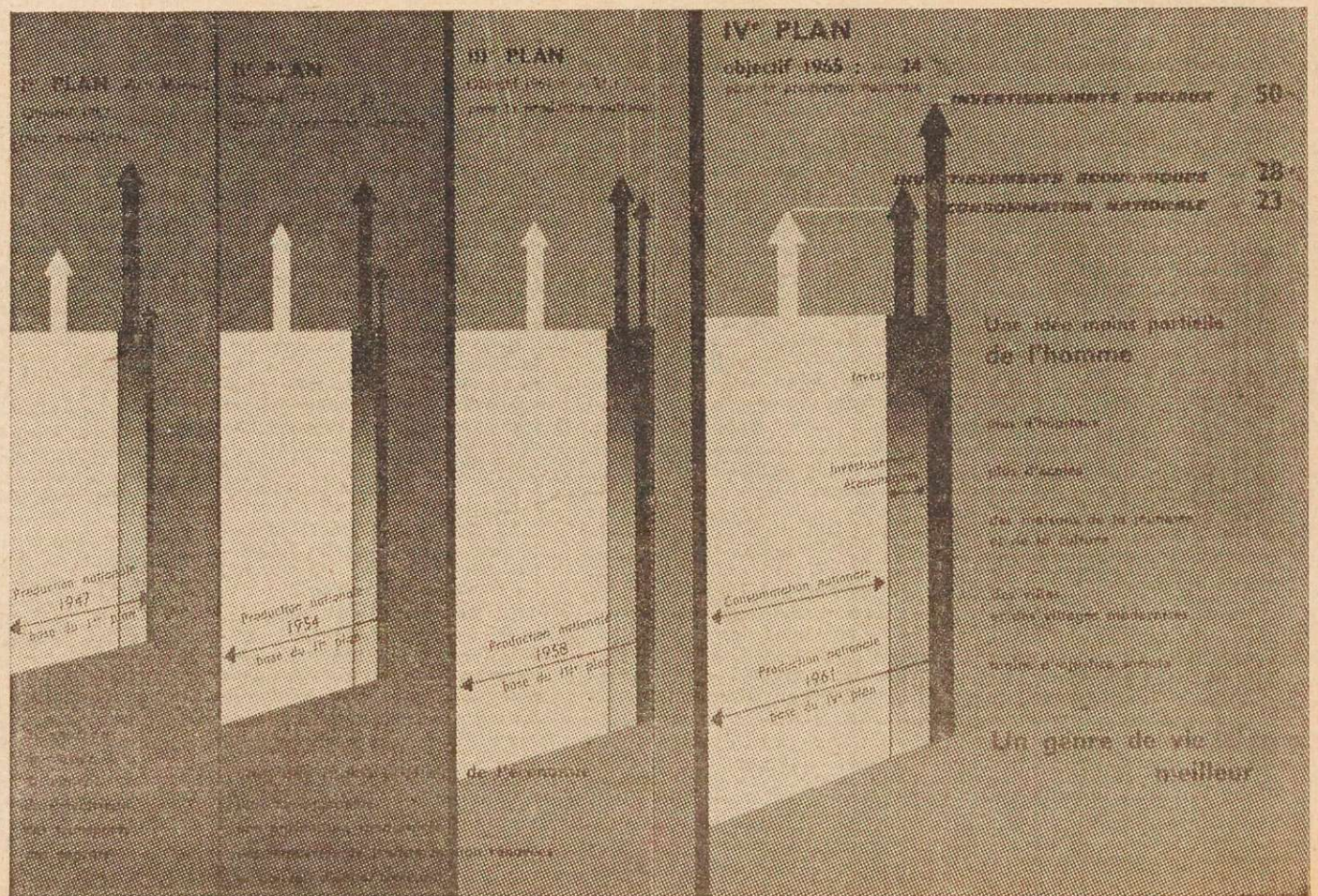
PARIS. — Qu'on discute dans différents milieux son application, l'idée de planification trouve cependant partout bonne presse et sa nécessité ne fait plus de doute. Née au lendemain de la guerre pour ordonner l'effort de reconstruction du pays, elle eut pour père Jean Monnet cet architecte du Marché commun.

Disons immédiatement qu'elle se veut différente d'un pur dirigisme privé et d'une planification impérative pour employer les mots de B. Cazes dans la revue "Economie et Humanisme". On la conçoit plutôt comme une planification indicative. C'est à dire qu'on élabore un grand schéma de l'évolution de l'économie nationale, qu'on présente ensuite à l'entreprise privée et aux gouvernements comme buts désirables à atteindre pour rencontrer les objectifs du plan. Le mot "désirable" doit ici retenir notre attention, car il exprime très bien le sens "d'indicatif". En effet le gouvernement par l'entremise du Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité ne dit pas aux entrepreneurs "voici ce qu'il faut réaliser" mais plutôt: "voici ce que nous souhaiterions vous voir accomplir dans vos différentes entreprises". Même si nous voyons que le gouvernement dispose de certains moyens d'action, retenons qu'une grande latitude ou liberté est quand même laissée à l'entreprise privée et aux différents ministères en cause. Je crois que cette manière d'aborder le problème dérive de la nécessité de reconnaître le caractère individualiste du peuple français.

Afin d'obtenir ce schéma du plan, le Commissariat général réunit en discussions des représentants du patronat, des syndicats, et des ministères intéressés. Nous reviendrons plus loin sur la participation syndicale. Au sein des commissions représentant les différents secteurs de l'économie, que ce soit l'industrie chimique, la métallurgie ou l'artisanat, est élaborée à l'aide de techni-

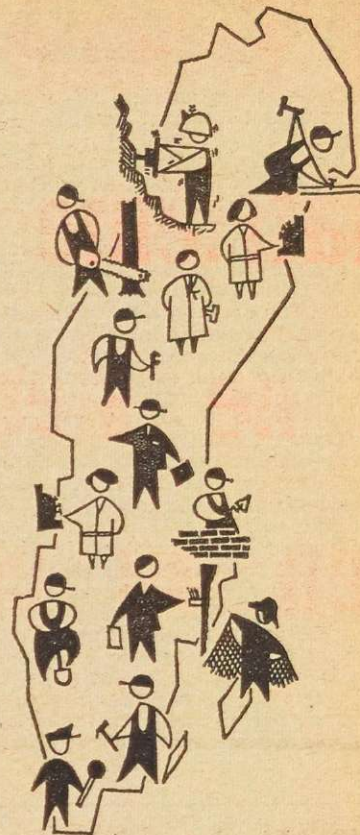
ciens du plan, la nature et l'amplitude des objectifs à atteindre et aussi le détail relatif de leurs réalisations. On espère ainsi que le patron, le syndicaliste et le fonctionnaire qui ont participé ensemble à l'élaboration de la section du plan qui les concerne, seront des collaborateurs assurés. Ceci est cependant discutable et discuté.

Terminons cette partie en énumérant brièvement les moyens d'action du gouvernement pour réaliser le plan. Directement d'abord, l'Etat fixant les dépenses d'investissement public, contrôle ain-



L'EXPÉRIENCE SUÉDOISE

*Ce petit pays fait la preuve
que planification et
entreprise privée peuvent
aller de pair*



L'auteur de cet article est contre photographié à la porte de l'édifice du cours supérieur d'étude du travail où l'école du Bureau des Temps Élémentaires a pignon sur rue.

domaine des statistiques, le 4ème plan prévoit une augmentation de la consommation nationale de 23 pour cent.

Question main-d'oeuvre, malgré une pénurie de main-d'oeuvre à l'heure actuelle, en France, et malgré l'accroissement prévu du nombre des emplois, on prédit un chômage d'environ 1 pour cent de la main-d'oeuvre active totale en 1965. Il serait intéressant de s'étendre sur ce 4ème plan, mais retenons comme point important l'accroissement prévu des dépenses dites sociales.

Syndicalisme et planification

Les syndicats — il faut exclure ici les syndicats d'obédience communiste écartés d'ailleurs du 3ème plan pour des raisons politiques — sont d'emblée favorables à l'idée de la planification et même la poussent plus loin en la voulant pleinement démocratique. Et ils argumentent que si un planning soigneusement étudié et appliqué est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise, il en va certes de même pour l'économie d'un pays qu'on peut en somme assimiler à la somme des entreprises qu'il englobe.

Toutefois, ils insistent pour une planification orientée sur la satisfaction des véritables besoins de l'homme afin que soit évité l'écueil du "culte de la productivité pour la productivité". Signalons un exemple des conséquences de ce culte: il y a, en France, une très grande production de frigidaires, mais apparemment personne pour les acheter car le consommateur doit satisfaire, à l'heure actuelle, des besoins plus urgents. Parmi les véritables loisirs de l'homme, les syndicats désirent que l'on fasse sa part aux besoins culturels, ou de loisirs, si facilement oubliés, car leur importance n'est pas facile à exprimer en dollars et sous.

Cependant, cette planification dans une optique de besoins réels ne peut s'accomplir efficacement que si elle est pleinement démocratique. Ceci implique une participation réelle et équilibrée à tous les échelons de la décision des différents groupements intéressés. Ceci se traduit actuellement en France par un renforcement de la participation du mouvement ouvrier. Ainsi sera obtenu un contrepoint nécessaire à l'influence des patrons.

De plus les syndicats exigent un détail en profondeur des objectifs privés de chaque secteur pour obtenir un plan plus près du réel, dont les entreprises détiennent encore un assez bon contrôle. La réalisation de ce travail en profondeur se heurte cependant à la résistance des patrons à dévoiler ces plans réels d'investissements futurs. Les syndicats réclament, et avec raison, ces

DE tous les pays européens, la Suède est sans aucun doute celui dont l'expérience de la planification économique demeure la plus séduisante pour le Canada — et cela à cause des nombreux points de ressemblance dans les conditions qui prévalent dans ces deux pays.

Une délégation suédoise, composée de représentants du gouvernement, et de dirigeants des grandes centrales ouvrières et patronales, acceptait sur une invitation du ministère du Travail du Canada, d'exposer, ces temps derniers à Ottawa, les grandes lignes de la politique économique et sociale qui assure actuellement la remarquable prospérité et l'extraordinaire croissance de l'économie de ce pays.

La Suède et le Canada offrent plus d'un point de similitude.

Ce sont deux pays nordiques dont le climat et les richesses sont analogues. Ils ont aussi de commun que leur marché intérieur est très faible et que l'un et l'autre doivent compter avec la vente de leurs produits sur le marché extérieur (25% de la production nationale dans les deux cas).

Canadiens et Suédois partagent aussi le désir de maintenir leur système économique sur la base de l'entreprise privée, dans le cadre d'une démocratie politique qu'ils n'échangeraient pour aucune forme d'étatisme ou de dictature. Les uns et les autres manifestent la même répugnance à voir le gouvernement intervenir trop lourdement dans le cours de la vie économique.

Mais là s'arrête la similitude (à notre grand désavantage).

La Suède est un pays qui jouit depuis quelques années d'une prospérité sans égale; un pays où le taux de chômage se maintient depuis 20 ans à un niveau inférieur à 2%, et dont le taux de croissance monte en flèche.

Pendant ce temps l'économie canadienne avance au pas de tortue et les travailleurs canadiens sont frappés de taux de chômage qui atteignent souvent quatre fois le niveau jugé normal dans une situation de plein emploi.

Comment l'expérience suédoise peut-elle nous aider à sortir du pétrin? Le lecteur n'aura aucune difficulté à répondre lui-même à cette question après la lecture d'un résumé, en traduction libre, des propos tenus par nos trois visiteurs:

L'objectif No 1: le plein emploi

● **M. Ernst N. Michanek, sous-secrétaire d'Etat, au ministère du Travail et des Affaires sociales.**

EN Suède, gouvernement, travailleurs et patrons appuient sans restriction une politique économique qui fait du plein emploi son principal objectif. Ils considèrent qu'il s'agit là du moyen le plus sûr d'accroître le niveau de vie de la population.

Dans une économie où le secteur privé compte pour plus de 90% de l'activité générale, tous s'entendent cependant pour reconnaître au gouvernement une très haute responsabilité dans l'atteinte de cet objectif premier.

Personne ne croit que le chômage puisse être utilisé comme régulateur de l'économie. Au cours des 20 dernières années, le nombre des sans-travail n'a jamais dépassé le niveau de 1 à 2% de la population active. En fait nos ressources humaines sont actuellement utilisées au maximum, si bien que pour accroître notre production, c'est à la croissance du taux de productivité de chaque travailleur et de chaque industrie qu'il faut songer. Notre programme vise donc à assurer un emploi à chacun et à faire en sorte que tous puissent atteindre le rendement maximum.

Parmi les moyens d'accroître cette productivité, nous comptons:

— une politique fiscale qui encourage les investissements, notamment

en permettant une dépréciation rapide des frais d'outillage et des inventaires;

— un régime de salaires qui comporte des primes à la productivité;

— un effort d'automation et de développement technique avec l'accord des deux parties, patrons et travailleurs. Nous ne croyons pas utile en effet d'assurer à nos industries à faible rendement une protection artificielle. Nous concentrons plutôt nos efforts sur les industries où le rendement est élevé, en prenant soin de venir en aide au travailleur, ainsi déplacé, d'accroître sa compétence technique et même, au besoin, de lui faciliter un changement d'emploi, voire même de métier. Mobilité et capacité d'adaptation des travailleurs sont deux

facteurs essentiels à l'atteinte de l'objectif économique que nous nous sommes fixé.

Dans une économie comme la nôtre, il n'appartient pas au gouvernement d'intervenir pour contrôler le niveau des salaires et des autres facteurs du coût de revient. Ceci est du ressort exclusif des patrons et des travailleurs.

C'est ainsi qu'il n'existe en Suède aucune législation touchant les salaires. Le législateur a cependant tenu à assurer à tous les travailleurs trois semaines de vacances par année (quatre semaines très bientôt); il a aussi décrété la semaine de 45 heures pour tous, même dans le secteur du commerce et de l'agriculture; il faut dire cependant que les organisations centrales de travailleurs pourraient en aucun temps obtenir les modifications qu'ils jugeraient appropriées en ce qui touche la durée de la semaine de travail.

Il n'existe pas non plus en Suède de lois favorisant la reconnaissance syndicale. De telles mesures seraient d'ailleurs inutiles, étant donné que les syndicats sont universellement reconnus par les employeurs. La loi reconnaît cependant le droit à la négociation collective et protège l'application des contrats intervenus entre les deux parties.

Les conflits qui surviennent dans l'interprétation d'une convention collective valide, sont soumis à un tribunal spécial où des représentants des

Prochain numéro

L'effort de planification économique de la Suède ne livre tout son secret que lorsque l'on met en lumière le rôle des grandes organisations ouvrières et patronales qui dominent la scène de l'activité économique de ce pays. Le prochain numéro du "Travail" donnera la parole aux dirigeants des deux principales centrales qui forment la clef de voûte de cette splendide réussite.

— Suite à la page 10

LA SUÈDE

— Suite de la page 9

patrons et des ouvriers siègent avec des juges hautement qualifiés à cet effet.

Les travailleurs qui violent leur contrat dûment conclu, en provoquant par exemple des arrêts spontanés de travail (*wild cat strike*), ou les employeurs qui ne respectent pas les clauses de ce contrat, sont passibles individuellement de poursuite en dommage. Les deux parties sont même légalement tenues d'intenter de poursuivre leurs propres membres qui ne se plient pas aux exigences de la convention signée.

Une fois le contrat parvenu à échéance, les deux parties recouvrent évidemment leur pleine liberté, dont le droit de recourir à la pression économique par le moyen de grèves ou lock-out.

Dans le fonctionnement du régime démocratique suédois, patrons et employés se sont vus assigner la place qui leur revient. C'est ainsi que toutes les mesures économiques et sociales sont préparées par les comités créés par le gouvernement et au sein desquels les deux parties sont représentées par des membres qu'ils choisissent eux-mêmes. Les rapports de travaux de ces comités, incluant le

procès-verbal des discussions, les opinions dissidentes s'il y a lieu, de même que tous les faits sur lesquels s'appuient leurs conclusions, sont transmis au Parlement en même temps que les mesures que le gouvernement se propose de faire adopter.

Patrons et employés jouissent aussi d'une représentation directe au sein de l'administration gouvernementale.

Le ministère du Travail et des Affaires sociales comporte en effet plusieurs départements, chacun disposant d'une Commission qui jouit d'une large mesure d'autonomie dans le cadre général de la législation et des crédits qui lui sont alloués. Les organisations centrales de patrons et de travailleurs siègent au sein de plusieurs de ces commissions.

Pour atteindre son objectif de plein emploi, le gouvernement, en plus de mesures générales touchant la politique économique et fiscale, doit édicter certaines mesures touchant spécialement le marché du travail.

La Commission nationale de l'emploi, de concert avec son service d'échange de travailleurs, a plusieurs moyens à sa disposition pour atteindre

ses fins. C'est ainsi qu'elle peut accroître la mobilité géographique du travailleur en défrayant le coût de son déménagement d'un endroit à un autre. Elle peut accroître sa mobilité occupationnelle en organisant et finançant des cours d'entraînement et même de ré-entraînement à l'intention des travailleurs déplacés. Elle peut, si les conditions de l'emploi l'exigent, inviter les agences gouvernementales à entreprendre des programmes d'investissements dans des travaux publics.

Cette même Commission, sous l'autorité du gouvernement, peut favoriser les investissements privés dans les périodes de récession économique grâce à un fonds constitué à l'aide de mesures fiscales.

Elle est aussi en mesure de venir en aide à l'entreprise privée et aux institutions publiques pour déterminer l'emplacement qui leur sera le mieux du point de vue de la main d'œuvre disponible. Elle pourra aller jusqu'à organiser l'entraînement professionnel et même entreprendre si nécessaire la construction d'habitations sur l'emplacement choisi.

La Commission nationale de l'emploi est prévenue à l'avance des cas

de réduction de main d'œuvre où les mises à pied atteindront des proportions importantes; il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires pour enrayer le chômage qui en résultera.

En coopération avec l'entreprise privée, la même Commission établit une certaine planification dans le domaine de la construction dans le but de profiter au maximum des disponibilités de main d'œuvre; il s'agit alors d'enrayer le chômage saisonnier chez les travailleurs de la construction. Dans ce domaine aussi, le gouvernement cherche à synchroniser ses propres investissements avec ceux de l'entreprise privée de manière à réduire le chômage saisonnier.

On aura remarqué qu'en somme l'action gouvernementale ne touche directement qu'une faible fraction de la main d'œuvre totale. Mais nous estimons qu'il est tout à fait sensé, pour des raisons sociales et économiques qui nous apparaissent évidentes, d'affecter jusqu'à une demie et un pour cent de notre revenu national à la lutte contre le chômage qui complète et corrige les effets de notre politique économique générale.

Branle-bas

— Suite de la page 3

mettrait aux travailleurs mis à pied d'aller s'inscrire sur une liste d'attente tenue à jour par le personnel du syndicat, liste établissant une priorité dans l'embauche à mesure que les emplois deviennent disponibles.

L'unanimité des travailleurs se fait de plus en plus autour d'une telle formule dont les avantages sautent aux yeux de tous.

— La semaine de 40 heures apparaît aussi parmi les principales réclamations des travailleurs de la construction de Québec. Ceux-ci ne comprennent pas pourquoi ils ne pourraient être mis sur le même pied que les salariés de la plupart des industries connexes et même que la plupart des travailleurs de la construction dans les autres régions de la province.

Dans le contrat actuellement en vigueur, la durée du travail varie de 44 à 48 heures selon les zones. Pour certaines catégories de travailleurs ou pour certains types de travaux, la semaine de travail peut atteindre 54 et 55 heures.

Une telle réduction des heures de travail ne devrait évidemment pas entraîner une baisse correspondante des revenus. La pratique, universellement admise en de tels cas, accorde une compensation complète dans le taux des salaires.

— au chapitre des salaires, les ouvriers du bâtiment sont de plus en plus conscients du retard qu'ils ont laissé s'accumuler sous ce rapport. Un simple coup d'oeil sur les salaires payés dans la région de Montréal est d'ailleurs révélateur à cet égard.

On admet généralement qu'il puisse exister entre les deux régions une certaine marge qui tiennent compte des conditions économiques propres à chacune. Mais le sentiment général veut que la différence actuelle soit tout à fait disproportionnée.

Qu'il suffise de mentionner à titre d'exemple que cette différence est de 45 cents pour les briqueteurs, les charpentiers, et plusieurs autres corps de métier.

Les travailleurs de Québec sont d'avis qu'une augmentation générale de 30 cents de l'heure représente une réclamation tout à fait raisonnable.

— La sécurité sociale fait aussi partie des réclamations des travailleurs de la construction. Il faut comprendre que les ouvriers de ce secteur, étant donné la structure de l'emploi dans la construction et de l'instabilité chronique qui les frappe, sont particulièrement vulnérables sous ce rapport. Il leur est le plus souvent impossible de profiter d'un véritable fonds de retraite.

Encore ici un exemple récent dans la région de Montréal leur a ouvert les yeux. Depuis le 1er janvier 1963, les travailleurs de la construction de Montréal jouissent d'un plan de bien-être qui comporte un fonds constitué par des contributions égales de

la part des employeurs et des employés.

Un bon nombre de ces demandes font déjà partie d'un projet de convention collective déjà soumis à l'Association des Constructeurs de Québec. Les pourparlers sont actuellement en cours pour le renouvellement d'un contrat dont l'échéance tombe à la fin de février.

Pour appuyer ces revendications, les travailleurs réalisent qu'ils devront faire front commun et manifester une solidarité à toute épreuve. Un tel climat, caractéristique essentielle d'une organisation syndicale digne de ce nom, ne pourra d'autre part être rendu possible sans une réforme profonde des structures actuelles.

Il s'agit pour les travailleurs de la construction de franchir une étape jugée de plus en plus indispensable: transformer leurs "syndicats de métier" pour en faire des "syndicats industriels" (groupant tous les corps de métiers à l'emploi de la même entreprise).

Le Conseil des Métiers de la Construction de Québec marche d'ailleurs fermement dans cette direction. Un comité spécialement formé pour étudier cet important problème a déjà soumis un premier rapport dans lequel il recommande que chaque syndicat de métier pose un certain nombre de gestes qui faciliteront leur regroupement éventuel.

Ces recommandations ont été soumises à chacun des syndicats de métiers. Il ne semble faire aucun doute que ce premier pas sera franchi sans difficulté.

Jusqu'ou

— Suite de la page 2

l'urgence pour le Canada de s'orienter fermement dans la voie de la planification économique.

Que l'économie canadienne soit mal structurée et que les travailleurs soient les premiers à subir les conséquences d'un tel état de choses, cela ne devrait plus faire aucun doute pour personne.

Le vice-président exécutif de la CSN est d'avis que les travailleurs canadiens se montrent beaucoup trop patients, ou trop apathiques dans leurs réclamations à cet égard.

Dans certains pays européens, il suffit que le taux de chômage atteigne 2 pour cent de la main-d'œuvre pour que les gens descendent dans la rue pour faire valoir leur droit au travail. Chez nous le scandale d'une économie qui va jusqu'à repousser plus de 7 pour cent des travailleurs désireux de trouver un emploi ne soulève pas toute l'irritation qu'il mérite.

En Grande-Bretagne, le chômage touchait récemment le niveau de 3,6 pour cent, et on criait à l'urgence nationale!

Le chômage n'est pas un mal dont les classes laborieuses doivent fatalement subir les conséquences désastreuses.

Le Canada ne pourra jamais

s'en tirer avec les solutions de cataplasmes auxquelles ses gouvernements l'ont trop habitués jusqu'ici.

Puisant dans son expérience d'un récent voyage d'études dans quatre pays européens, M. Plourde tente de démontrer qu'avec un peu de détermination, une bonne dose d'imagination et la collaboration active de toutes les classes sociales, les Canadiens pourraient sans aucun doute inventer les solutions tout à fait originales aux problèmes économiques qui lui sont propres.

La planification économique, selon lui, repose sur des principes assez simples et sont parfaitement conciliables avec le régime de libre entreprise (à condition de ne pas en faire un mythe absolument dépassé par les faits et dont on se sert trop souvent pour camoufler la cupidité des classes privilégiées).

Pour planifier, il convient de se demander:

— quels sont les besoins que nous avons à combler;

— quelles sont les richesses naturelles qui sont à notre disposition;

— quel est l'état de nos ressources humaines;

— quels moyens pouvons-nous adopter pour diriger sagement nos investissements.

Mais pour assurer le succès de tout effort de planification il faut d'abord véritablement vouloir vivre en société et être prêt à faire le partage équitable qui s'impose.

LA FRANCE

— Suite de la page 9

chiffres pour donner plus de réalisme et d'extension au plan.

Enfin, le mouvement ouvrier déplore la faiblesse des moyens mis à la disposition du gouvernement pour obtenir la réalisation du plan. Sans passer par un dirigisme rigide, ils souhaiteraient que le plan eut un caractère plus impératif qu'indicatif. On ne nie pas pour autant les réalisations obtenues avec le caractère actuel du plan.

Il s'agit en résumé, de pousser plus loin d'un cran l'expérience de la planification.

Participation syndicale

Pour le 1er plan, les travailleurs étaient assez bien représentés en nombre, et certains de leurs représentants siégeaient soit comme président soit comme secrétaire des commissions.

Dans le 2ème plan, leur nombre diminua au profit de celui des patrons et des fonctionnaires. Quant au 3ème on donne le chiffre officiel de 32 syn-

dicalistes — dont 25 syndicalistes agricoles — parmi les 615 membres titulaires des 19 commissions de travail du plan.

Ceci nous amène à parler de deux aspects principaux de la participation syndicale à l'élaboration du plan.

En premier lieu, la faible proportion des syndicalistes dans ces commissions dilue de beaucoup la force de leur action. De plus, la division de ces commissions en groupes de travail fait que dans certains cas, la représentation syndicale peut être nulle. On estime, de toute façon que l'influence du travail organisé est encore trop faible précisément au niveau où les véritables décisions sont prises.

En second lieu, il existe une disproportion de moyens et d'effectifs entre les patrons et les syndicats. Les premiers disposent des capitaux et des techniciens nécessaires pour effectuer des programmes de recherches économiques élaborés. Leur participation aux séances d'études s'appuie alors sur une documen-

tation forte. Les syndicats de leur côté, ne disposent pas à l'heure actuelle de tous les techniciens dont ils auraient besoin pour apporter une collaboration efficace à ces séances d'études. Tous les efforts sont cependant faits pour corriger ce déséquilibre.

La participation au 4ème plan fut encore accrue, mais pas encore suffisamment. Mais même avec des effectifs insuffisants les syndicats ne cessent de se battre pour assurer une meilleure participation des travailleurs à la gestion de la chose publique. En corollaire à ceci soulignons tel que le signale si bien M. Descamps, secrétaire général de la C.F.T.C. qu'un renforcement de la position syndicale à l'échelle nationale ne peut se penser sans un mouvement similaire au niveau de l'entreprise. En effet, si le patron admet peu ou pas le syndicalisme chez lui, comment espérer une collaboration efficace au niveau supérieur de l'économie du pays.

Conclusion

Cet exposé ne prétend pas être complet sur le problème, vu sa grande complexité. Il est bon toutefois de retenir les conditions de la participation syndicale aux efforts de planification. Et ceci est doublement important pour nous, alors qu'au Canada on commence déjà à parler planification.

Il est important pour chaque militant de se tenir informé de l'évolution économique du pays et de la province, pour être plus en mesure de supporter et de comprendre les revendications de la C.S.N. Retenons de cette expérience française, que le désir des syndicats de participer à la gestion du plan exigera un nombre accru d'experts au service du mouvement ouvrier. De plus, cette tâche doit marcher de pair avec le travail de revendication dont la nécessité demeure.

Le mouvement ouvrier a droit à cette gestion et comprend de plus en plus les exigences d'une préparation soignée à ce nouveau rôle.

M. Marcel Dubé

Comment pouvez-vous créer des héros si ressemblants?

QUEBEC (J.F.). — Marcel Dubé est sans doute l'auteur dramatique qui s'est inspiré le plus, dans l'ensemble de son oeuvre, des problèmes quotidiens de la classe des travailleurs, des petits salariés des usines ou des bureaux.

"Zone," "Un Simple Soldat," "Florence," "L'Echéance du vendredi"; la liste est longue des oeuvres et des personnages qui incarnent les gens de chez nous aux prises avec des difficultés que nous connaissons bien.

Voilà donc un auteur particulièrement apte à un dialogue avec les quelque 60 travailleurs-étudiants réunis pour la 11e session du Collège du Travail. Aussi, les travailleurs du Service d'Éducation de la CSN ont-ils profité du passage de Marcel Dubé à Québec (où il effectuait quelques recherches en vue d'un article de magazine) pour l'inviter à venir répondre aux questions du groupe.

Les questions n'ont pas manqué; elles se succédèrent même fort rapidement. Voici les plus significatives :

— Il faut que vous ayez vécu dans un milieu de travailleurs pour écrire comme vous le faites ?

— En effet, je suis né dans une paroisse très humble de l'Est de Montréal, dans un milieu bien de chez nous. Il est sans doute vrai que les images de l'enfance sont les plus fortes et les plus vivantes. C'est en puisant à ce fonds que j'ai pu arriver graduellement à situer mes personnages le plus souvent dans un milieu identique.

De plus, j'ai toujours été vivement impressionné par des vo-



M. Marcel Dubé

lutions comme celles de Gratien Gélinas, de Gabrielle Roy et de Roger Lemelin, qui ont su s'identifier à leur milieu, y puiser le meilleur de leur inspiration. D'autant plus qu'avant eux les écrivains de chez nous s'étaient limités à peindre la terre et la vie paysanne, alors que s'était développée chez nous, et c'est le phénomène le plus important des années '30 et de l'après-guerre, une vie urbaine où vivent aujourd'hui la majorité de nos gens et qui pose ses problèmes particuliers.

— Avez-vous débuté par le théâtre ?

— Au collège, j'ai d'abord écrit des poèmes, particulièrement durant les classes de mathé-

matiques et de chimie qui m'ennuyaient profondément. A ma sortie du collège, j'écrivis une pièce qui fut montée à l'Ermitage — ce fut un "four" indiscutable. J'ai véritablement couru ma chance avec une seconde pièce qui attira l'attention du jury d'un festival d'art dramatique. Le point tournant se situe au moment où j'ai dû choisir entre aller monter ce spectacle au Nouveau-Brunswick ou passer mes examens à la Faculté des Lettres. Je m'en fus au Nouveau-Brunswick...

— Quelle réponse le public a-t-il donnée à vos oeuvres? Avez-vous l'impression de rejoindre un public lettré ou d'atteindre un plus vaste auditoire ?

— Certaines de mes pièces ne rejoignent que le public habituel des théâtres; je classerais "Le Temps des lilas" dans cette première catégorie. Mais plusieurs autres atteignent un public beaucoup plus large. C'est évidemment difficile pour l'auteur d'en juger. Le public écrit plus volontiers aux comédiens qu'à l'auteur pour témoigner de son émotion. Mais divers indices nous renseignent sur la réaction du public. Il en est ainsi pour "Un Simple Soldat," il est très fréquent que, dans mes contacts quotidiens, on me parle de cette pièce qui a particulièrement bien "passé" à la télévision.

— Pourquoi vos pièces finissent-elles "mal" le plus souvent ?

— Il n'y faut voir aucun parti pris dans ces finales "tristes." Mes personnages appartiennent très souvent à la tragédie; c'est dans la loi même du genre qu'ils s'acheminent vers une fin mal-

heureuse, comme pressés par quelque fatalité.

Mais à travers cette tristesse des dénouements, il faut parfois déceler une lueur d'espoir de vie nouvelle, dans "Florence" peut-être...

— Quelle est la situation faite par la télévision aux auteurs dramatiques ?

— Des postes privés, on n'en parle pas, cela équivaut à un gros zéro pour les écrivains canadiens. A Radio-Canada, la situation, en temps normal, est meilleure, quoiqu'il faudrait songer à trouver d'autres formules, comme celle de commander des oeuvres à des écrivains qui ont fait leur preuve en s'engageant à rémunérer leur travail même si en raison des circonstances défavorables la pièce ne devait pas être montée à la télévision. Les auteurs, et parfois même les réalisateurs, doivent actuellement prendre des risques considérables.

Il arrive actuellement que Radio-Canada traverse une crise d'austérité, et c'est grand dommage pour le public... et pour les auteurs.

— Il me semble que le langage de vos personnages s'est amélioré ces derniers temps? Faut-il y voir l'influence du Frère Untel ?

Il est exact que je me suis appliqué à faire parler à mes personnages un langage plus correct. Le problème est quand même de rester naturel. Je crois que cela demeure possible même dans les oeuvres les plus réalistes. Il me fait plaisir de voir que cet effort a été remarqué.

— Etc... Etc... Etc...
Notons, en terminant, qu'une

Le nouveau Collège des travailleurs

Le Collège Canadien des Travailleurs ouvrira ses portes dès le printemps prochain, si Dieu... et les syndicats lui prêtent vie!

C'est ce qu'annonce M. Max Swerdlow, registraire de cette nouvelle institution, dans un communiqué qu'il adresse à tous les syndicats affiliés au Congrès Canadien du Travail du Canada et à la Confédération Canadienne des Syndicats Nationaux.

"L'ouverture du Collège s'empresse d'ajouter M. Swerdlow, dépendra de la présente campagne de souscription et de recrutement des élèves pour assurer son fonctionnement pendant au moins trois ans."

Le minimum d'étudiants requis pour cette période de trois ans est de 225. Le coût d'opération est évalué à \$180,000.

La première session d'une durée de sept semaines débutera le 3 juin prochain.

pièce de Marcel Dubé dort quelque part dans les tiroirs d'un réalisateur de Radio-Canada. Cette pièce s'intitule "La faim des autres." Elle met en scène un jeune travailleur devant un choix extrêmement difficile: appuyer une grève indispensable pour les autres, mais où il n'a personnellement rien à gagner, mais beaucoup à perdre... L'oeuvre a été remise à deux ou trois reprises, parce que les circonstances ne convenaient pas à son sujet plutôt explosif. Souhaitons d'en voir bientôt les images sur notre petit écran.

"Le Travail" a lu pour vous

Le Rôle de l'État



CE petit livre, dernier-né de la collection des "Idées du jour", partage avec ses frères et cousins de la même maison d'édition deux avantages indiscutables: celui d'aborder un sujet de vive actualité se situant au coeur d'un débat passionnant, et celui aussi d'être disponible partout, dans les meilleures tabagies comme dans les librairies les plus ordinaires!

Non pas que la lecture de ce volume en soit pour autant rendue plus facile et ni qu'il puisse rivaliser sur ce plan avec quelques titres à succès voisinant sur le même étalage. Certaines pages apparaîtront plutôt indigestes. Mais grâce à l'éventail extrêmement diversifié des problèmes abordés et la manière de les traiter, il serait étonnant que chacun n'y trouve pas son compte.

"Le rôle de l'État" n'est pas du tout le traité systématique qu'un tel titre pourrait d'abord suggérer. Il ne s'agit pas non plus d'un groupe de considérations à caractère purement académique et sans rapport avec la situation présente chez nous.

Le livre rassemble les principales communications présentées lors de la dernière conférence (septembre 1962) de l'Institut canadien des Affaires publiques qui s'était donné comme but, selon les termes de M. André Raynauld, président de l'Institut, "une véritable réhabilitation de l'État aux yeux des citoyens".

"Il importait donc à nos yeux, poursuit M. Raynauld dans la présentation qu'il fait du volume, de reconsidérer les problèmes posés par cette éternelle volonté d'infléchir le destin vers des idéaux nouveaux, et d'examiner comment les fonctions de l'État pouvaient contribuer à la réalisation de ce monde meilleur".

Un simple coup d'oeil sur la table des matières nous permet de constater que l'I.C.A.P., qui est devenu l'un des principaux carrefours de la pensée sociale et économique dans notre milieu, a pu réunir à sa table de conférence les collaborateurs les plus importants dans le domaine des sciences économiques et politiques chez nous.

Les séances mêmes de l'Institut ne rejoignent qu'un nombre restreint de participants, mais la radio et la télévision lui assurent déjà un rayonnement considérable à travers tout le Canada de langue française.

Le livre, il est permis de le penser non sans une pointe de malice, plaira sans doute particulièrement à tous les auditeurs qui ont vu chaque soir grandir leur rage d'entendre l'annonceur du poste interrompre la diffusion d'un exposé qui avait eu l'heur de soulever vivement leur intérêt.

On comprend mal que la direction de la Société Radio-Canada ait choisi d'infliger à ses auditeurs de tels procédés.

Le Rôle de l'État, ouvrage publié en collaboration sous la direction d'André Raynauld. Conférence annuelle de l'Institut Canadien des Affaires Publiques (ICAP), 1962. Collection "Les Idées du jour", aux Editions du Jour, Montréal. 172 pp. \$2.00.

Les Comités, esprit et méthodes



SAUF erreur ce livre épuise la liste de tous les ouvrages publiés chez nous sur le même sujet. Et c'est déjà un mérite considérable.

Non pas qu'il se tienne ici moins de comités qu'ailleurs (en fait les statistiques nous font défaut sur ce point!), mais l'homme d'action agit d'abord, réfléchit ensuite, ce qui peut paraître fort inconsequent si l'on oublie qu'en ces matières la connaissance intuitive précède les systématisations rationnelles.

L'auteur qui s'est déjà défini comme "un praticien de bonne volonté", avant d'accéder au poste d'éditorialiste du quotidien *Le Devoir*, disposait d'une expérience longue de plus d'une quinzaine d'années dans des mouvements religieux et d'éducation populaire où il a exercé une influence considérable.

Voilà un livre qui en dépit de ses dimensions (plus de 250 pages) demeure facile d'accès et d'usage commode; ce qui nous permet de le recommander sans arrière-pensée à tous les travailleurs syndiqués qui désirent un tant soit peu améliorer leur contribution personnelle à la vie de leur syndicat ou à celle de tout organisme social où leur participation pourrait être requise.

Sans cette participation réelle et efficace de la part du plus grand nombre, l'idéal démocratique aurait tôt fait de devenir un schéma vide de sens et la conduite de nos affaires passerait rapidement entre les mains d'un groupe de technocrates plus ou moins coupés de la réalité.

Dans son introduction, M. Ryan cite avec justesse les intentions et les limites de son travail:

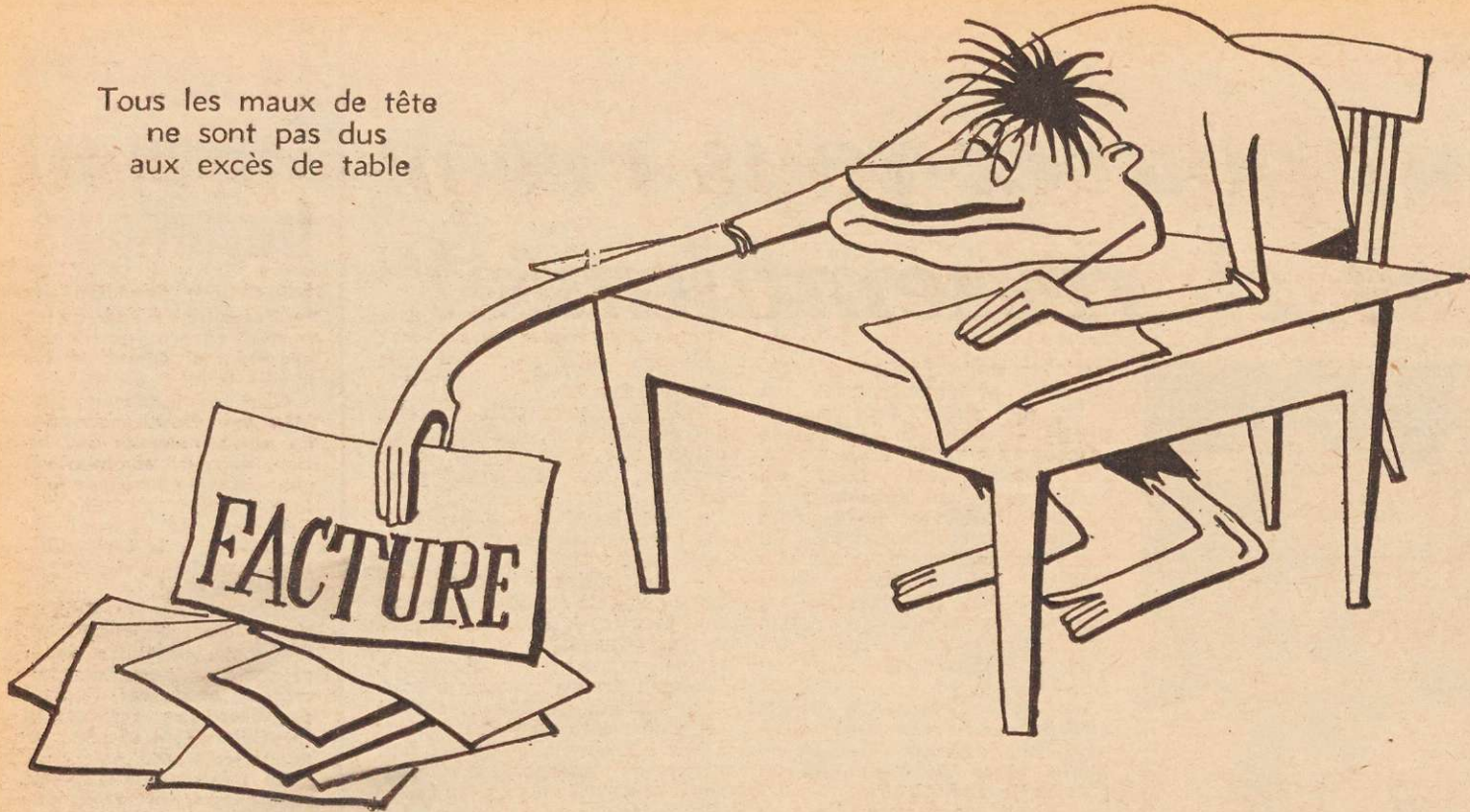
"Le but de cette série d'articles (les quelque trente chapitres du volume ont d'abord été écrits à l'intention des lecteurs de "La Terre de Chez Nous") était d'abord d'ordre pratique... Dans des articles de cette nature, un style simple, direct, clair, s'imposait. Il fallait éviter le plus possible les citations savantes, les développements scientifiques et les exposés philosophiques. Il fallait viser à présenter des observations jaillies autant que possible de l'expérience quotidienne.

"Sur chacun de ces sujets, les sciences humaines nous apporteront, dans les années à venir, des précisions plus nettes, des développements plus rigoureux. En attendant que ces découvertes puissent être assez nombreuses et suffisamment monnayées pour faire la matière d'un traité plus ample et plus définitif, le présent volume pourra être un guide pratique pour des centaines de comités qui ne disposent présentement d'aucun autre instrument de travail."

Tel quel le guide de M. Ryan figurera avec avantage sur les rayons de tout syndicat le moins actif.

Les Comités, esprit et méthodes, par Claude Ryan. Publié par l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes, 3425, rue St-Denis, Montréal. 256 pages. En vente au Service d'Éducation de la CSN, 155 est, boul. Charest, Québec et 1001, rue St-Denis, Mtl.

Tous les maux de tête
ne sont pas dus
aux excès de table



Quel type d'action?

Le Comité d'action politique formé à l'intérieur de la Confédération des Syndicats Nationaux, conformément aux décisions prises par le dernier Congrès général, doit se réunir ces jours-ci à Québec. On imagine facilement que ce Comité devra passer en revue la situation politique canadienne à l'approche des élections fédérales et faire une recommandation précise au Bureau confédéral, conformément au mandat qu'il a reçu du Congrès. Ce Comité est présidé par le vice-président général de la CSN, M. Adrien Plourde. Il se compose en outre de MM. Horace Laverdure, Jules Poulin, Victor Dahl, Florent Boisvert, Martial Laforest, Raymond Gagnon, Fernand Jolicoeur et Jean-Paul Lefebvre.

Les rackets du crédit...

Américains ou français

— Suite de la page 7

gramme soulève actuellement dans la région un intérêt qui dépasse celui de toute autre émission jamais produite sur place et qu'elle rejoint un public égal à celui d'émissions spéciales à l'échelle de toute la province, comme les célèbres débats "Caouette-Marchand" et "Johnson-Lesage".

C'est surtout par le truchement de la télévision que l'opinion publique fut saisie de certains problèmes particulièrement graves, car les organisateurs de la campagne n'hésitaient pas à dénoncer, avec toutes les précisions utiles, nombre de pratiques abusives, pour ne pas dire criminelles, qui avaient cours dans la région.

Ils ont pu établir ainsi qu'un certain nombre d'avocats vivaient grassement de l'exploitation des petites gens en collectant à grands frais des comptes qui n'en finissaient plus d'être payés.

Ces dénonciations émurent les membres du Barreau de la région. Ceux-ci vinrent offrir leur coopération afin de mettre fin à des abus qui jetaient le discrédit sur la profession. Il a été convenu que les promoteurs de la présente campagne d'assainissement, lorsqu'ils seraient placés devant des cas d'escroqueries flagrantes ou de pratiques illégales, n'auraient qu'à envoyer le dossier de l'affaire au Barreau où l'on se chargerait de faire le nettoyage qui s'impose.

C'est aussi au cours d'une émission de télévision que l'opinion publique fut saisie du problème d'un père de famille dont les revenus n'atteignaient pas \$50 par semaine et dont les dettes ne se comptaient plus — dont plus de \$3,000 en frais médicaux!

Un groupe de médecins demandèrent alors à rencontrer les organisateurs. Il fut convenu avec eux que les patients dont les comptes atteignaient des chiffres absolument incompatibles avec leur capacité de payer (au lieu d'être livrés en pâture à des systèmes de collection sans entrailles) pourraient s'adresser directement à leur médecin pour trouver un arrangement moins inhumain. Si le



M. Roch Bergeron, directeur du Comité d'éducation du Conseil régional des Syndicats régionaux de Saguenay-Lac St-Jean, et un des principaux organisateurs de la campagne.

médecin se déclarait incapable de coopérer ou doutait de la bonne foi de la réclamation, toute l'affaire serait soumise à un comité d'arbitrage qui en ferait l'analyse. Jusqu'ici les médecins ont collaboré à 100 p.c. Ces incidents ont évidemment permis de mettre en relief l'ur-

Une colonie de vacances

Le président du Syndicat national des travailleurs de la Vickers de Montréal s'est fait l'initiateur d'un projet de colonie de vacances à l'intention des familles ouvrières de la métropole. M. Gaston Caron déclarait récemment au représentant du journal LE TRAVAIL qu'il a établi des contacts avec le gouvernement de la province en vue de permettre la vente à bon compte d'un certain nombre de lots situés en bordure du lac Givrac, à 8 milles de Saint-Jovite. Les terrains sont de 100' x 100'.

Les travailleurs qui seraient intéressés à obtenir plus de renseignements quant à ce projet de colonie de vacances sont priés de communiquer avec M. Gaston Caron, à CL. 5-1251 ou DA. 2-3300.

gence d'un plan complet d'assurance-santé.

Les marchands locaux, d'abord surpris de l'ampleur de la campagne, réalisèrent bientôt qu'il y allait de leur intérêt bien compris de favoriser un pareil assainissement. Un journal de Chicoutimi est allé jusqu'à leur suggérer de se grouper en associations régionales et de prendre des mesures communes nécessaires pour assurer un certain contrôle du crédit à la consommation, achats à tempérament, plans budgétaires, et le reste.

Les compagnies de finances qui faisaient jusqu'ici des affaires d'or, sont d'abord demeurées silencieuses en face de tout ce battage d'opinion autour d'elles. Il est évident que la présente campagne les touche directement et dans certains cas assez gravement. On estime que le chiffre d'affaires global de ces maisons de crédit qui pullulent dans la région (14 à Chicoutimi seulement) aurait subi une baisse de 60 p.c. Certains directeurs avouent cependant que l'effort d'assainissement actuellement en cours ne peut que servir les intérêts bien compris de compagnies qui s'en tiennent aux pratiques conformes à la législation en éliminant les requins trop voraces.

Le succès de la campagne des syndicats nationaux ne peut s'expliquer que par l'ampleur des besoins qu'elle a permis de mettre à jour.

Certes les escroqueries sont nombreuses, mais il ne faudrait pas penser qu'elles sont exclusivement, ni même principalement responsables du malaise qui pèse sur des milliers de foyers. Même à l'intérieur de la plus stricte légalité des pratiques socialement déplorables peuvent se donner libre cours. Il apparaît de plus en plus que s'impose une révision complète de la législation existante en ces matières.

Mais la grande responsable demeure toujours l'ignorance dans laquelle se trouve la très forte proportion des foyers vis-à-vis tout ce qui touche au budget familial. Qu'il suffise de mentionner ici que plus de 95

p.c. des familles (selon les observations recueillies par les engagés dans la présente campagne) ont contracté des dettes bien au-delà de leur capacité réelle de remboursement.

La campagne d'assainissement du budget familial aura encore une fois mis en relief la nécessité d'une éducation permanente à cet égard. Elle devrait au surplus être une occasion de susciter un accroissement de l'activité éducative des Caisses populaires, lesquelles devraient aussi réévaluer leurs méthodes de crédit.

Un rapprochement s'effectue d'ailleurs en ce sens entre les promoteurs de la campagne et les dirigeants des Caisses. On peut espérer que ces dernières n'hésiteront pas à retrouver, là où il se serait légèrement estompé, l'esprit même qui a présidé à l'oeuvre du commandeur Desjardins: mettre l'épargne et le crédit au service des classes laborieuses.

"NOTRE démocratie française, écrivait récemment M. Jean-Marie Domenech, doit effacer les traces d'autoritarisme qui la défigurent; mais, à côté de ses maladies, elle témoigne de préoccupations dont la démocratie américaine reste malheureusement éloignée; ainsi la planification de l'économie et la participation des travailleurs à la gestion. Qu'aux Etats-Unis tant de citoyens, par ailleurs avisés, acceptent d'être traités en consommateurs dociles et puérils, voilà une contradiction qui ne laisse pas d'étonner les Européens. Nous continuons de chercher les voies de cette démocratie des producteurs à laquelle nos amis américains semblent avoir renoncé. Nous croyons que l'homo politicus n'est pas un morceau séparé de l'homo oeconomicus. Nous ne visons pas un homme satisfait mais un homme responsable."

Voici le temps de la campagne "faites-le maintenant"

- Le temps des travaux d'amélioration à votre maison.
- Le temps où les ouvriers spécialisés sont plus libres et plus en mesure de vous donner satisfaction.
- Le temps où de nombreux établissements consentent des réductions de prix, vu le ralentissement des affaires.
- Le temps le plus favorable à beaucoup d'autres travaux: réparation et entretien de l'outillage de parterre et de jardin, des appareils électriques, des moteurs hors-bord et des automobiles; nettoyage à sec des textures et des tapis et remplacement de tapisserie d'ameublement, pour ne mentionner que ceux-là.
- Le temps où vous pouvez aider votre localité à créer de l'emploi durant la période traditionnelle du ralentissement de l'activité. Quand tous travaillent, chacun en profite.

Faites-le cet hiver
Pour renseignements et aide,
adressez-vous au bureau du Service
national de placement de votre localité

Annonce autorisée par l'hon. Michael Starr,
ministre du Travail, Canada

PROCHAIN NUMERO: Quelque 5,000 employés d'hôpitaux de la région de Montréal attendent avec anxiété une sentence arbitrale depuis longtemps désirée. Nous serons heureux de communiquer plus de détails au sujet de cette affaire dans notre édition de mars.

45 contrats à négocier

Les travailleurs du papier se préparent

Le directeur général de la Fédération nationale de la pulpe et du papier, M. René Cormier, vient d'informer notre journal du travail intense de préparation effectué par la Fédération en vue de la négociation de 45 conventions collectives de travail au cours de la présente année.

Ces contrats de travail doivent couvrir pas moins de 7,000

travailleurs: employés des moulins, employés de bureau et travailleurs de la forêt. Les dirigeants de la Fédération se sont rencontrés récemment à Québec en vue d'établir leur programme de négociation collective.

"Il est trop tôt, a déclaré M. Cormier au représentant du journal LE TRAVAIL, pour dévoiler le détail de nos demandes. Je puis cependant vous dire

que les travailleurs du papier sont bien décidés à réclamer non seulement une augmentation générale des salaires, mais une réduction des heures de travail avec pleine compensation, afin que les travailleurs puissent bénéficier de l'augmentation générale dans la productivité de leur travail. Nous voulons également fournir à tous nos membres une protection

efficace contre les mises à pied occasionnées par l'automatisation."

La Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier entreprendra bientôt des négociations avec quelques-unes des principales entreprises de cette industrie, notamment, Price Brothers, Consolidated Paper et Dominion Tar. Les syndiqués de la CSN sont bien décidés à ne pas baisser pavillon dans leur campagne

contre le travail du dimanche, ils entendent également revendiquer la reconnaissance, par les employeurs, du texte français des conventions collectives de travail.

Notre journal tiendra évidemment ses lecteurs au courant des développements dans les négociations fort importantes que nous annonçons aujourd'hui M. Cormier.

M. Jean Marchand aux patrons

Il est urgent que le patronat s'organise au niveau national

Il est urgent que le patronat s'organise au niveau national afin d'être en mesure d'engager le dialogue avec les gouvernements et les mouvements syndicaux de travailleurs sur les grands problèmes qui se posent à la nation.

Voilà ce qu'a affirmé M. Jean Marchand, qui avait été invité à prendre la parole devant les membres de l'Assemblée annuelle de l'Association Professionnelle des Industriels.

J'ai été frappé, poursuivait le président de la CSN, en Suède, en France, en Belgique, en Hollande, en Angleterre et en Allemagne de l'Ouest, par l'efficacité des organisations patronales.

Ces organisations qui ont des structures parallèles aux structures du mouvement ouvrier sont habituellement très bien outillées et ont développé tout un système de communications et de relations avec les groupements de travailleurs et les instances publi-

ques. Elles ont de plus une attitude positive à l'endroit des objectifs sociaux, économiques et politiques de la communauté.

M. Marchand est d'avis que la coopération tri-partite (état-ouvriers-patrons) pré suppose une reconnaissance franche des organismes de représentation mis librement sur pied par chacun des groupes.

Il a porté un jugement sévère sur le fonctionnement des associations patronales en Amérique du Nord.

Ces associations, a-t-il déclaré, devant les membres de l'API, ont surtout été des organismes de défense, préoccupés de la protection des intérêts de l'entreprise privée et ayant une vue étriquée de bien commun.

Il a fait remarquer que notre législation sociale s'est développée sans la collaboration de ces associations et la plupart du temps malgré leurs efforts en sens inverse. Elles ont combattu les interventions

de l'Etat qui visaient à protéger les faibles et à assurer une meilleure distribution du revenu national.

Mais les conditions changent rapidement et les vices de nos propres structures économiques apparaissent avec de plus en plus d'évidence. M. Marchand a tenu à féliciter l'API de s'être rendu compte du besoin de procéder sans délai à des transformations profondes de nos institutions.

La liberté n'est pas inconciliable avec un rendement et une croissance économique optima, a soutenu M. Marchand. L'Europe en fait la démonstration.

Si nous voulons sauvegarder le maximum de liberté dans les transformations qui s'imposent, les corps intermédiaires doivent être prêts à jouer leur rôle et à prendre leurs responsabilités. Il ne s'agira plus qu'ils défendent envers et contre tous leurs intérêts mais qu'ils consentent à accorder la priorité au bien commun.



La toute gentille Colette Labbé, de Victoriaville, a été couronnée "Reine du Vêtement" lors d'une démonstration tenue dans cette ville reconnue comme un des principaux centres de confection de la province. Mlle Labbé reçoit sa couronne de M. Jean Marchand, président général de la CSN, de passage à Victoriaville en cette circonstance. La nouvelle reine représentait la Rubin Pros. Ses plus proches concurrentes étaient Mlles Florence Duhaime et Gisèle Ouellet.

M. Jean Marchand aux étudiants

Le syndicalisme est le meilleur chien de garde de la démocratie

A l'échelle mondiale, le syndicalisme s'est révélé le meilleur chien de garde de la démocratie, affirmait M. Jean Marchand devant un groupe d'étudiants de l'Université de Montréal.

Selon le président de la CSN, le mouvement ouvrier est demeuré très sensible aux libertés individuelles fondamentales.

Evoquant l'époque de M. Duplessis, il a souligné que seuls les syndicats et quelques individus (exception faite évidemment des partis politiques adverses) ont refusé de ramper devant le gouvernement provincial.

Répondant à une question d'un étudiant, M. Marchand a regretté qu'au Canada les conventions collectives doivent encore se préparer à l'échelle de l'usine ou de l'entreprise seulement. En Suède, a-t-il fait remarquer, les contrats sont négociés pour toute l'industrie à la

fois. Cette méthode permet d'établir clairement quelle a été la croissance de la productivité dans un secteur donné et de distribuer ainsi plus équitablement le fruit de cette augmentation.

Quant au droit de grève, le président de la CSN est d'avis qu'il doit demeurer même si des lois ouvrières adéquates et des mesures de planification économique en rendaient le besoin moins pressant. Ce droit de grève doit demeurer l'arme ultime des ouvriers; le seul fait que les syndicats disposent de cette arme, même s'ils ne l'utilisent que rarement, force le patronat à transiger plus sérieusement. Citant à nouveau le cas de la Suède, il a fait remarquer que le nombre de grèves y est environ dix fois moins élevé qu'au Canada (même si les ouvriers suédois sont syndiqués à plus de 90%).

M. Marchand a longuement décrit le rôle social et politique des syndicats sur le plan international.

Au Québec le syndicalisme est né plus tard, mais il progresse aujourd'hui à pas de géant.

La situation syndicale au Québec n'est pas sans analogie avec la Suède où le syndicalisme s'est développé plus tardivement que dans les autres pays d'Europe mais où il a connu un développement plus rapide.

Tout en gardant son indépendance, le syndicalisme suédois a permis la mise sur pied d'un des partis socialistes les plus forts du monde occidental. Aussi la Suède possède-t-elle le régime de sécurité sociale le plus complet et le moins tracassier du monde. Le syndicalisme n'en est pas le seul responsable mais on peut affirmer que sans lui on n'en serait pas là.

Initiation syndicale à Victoriaville

VICTORIAVILLE. — Le comité d'éducation du Conseil Central des Syndicats Nationaux de cette ville a inauguré le 28 janvier dernier une série de cours d'initiation syndicale, nous apprend M. Jean-Paul Dufresne, directeur de ce comité.

Ces cours, qui s'échelonnent tous les lundis soir jusqu'au milieu de mars, se donnent en collaboration avec le Syndicat National des employés du vêtement de Victoriaville.

Près de 80 personnes jusqu'ici les ont suivis de façon assidue.

Les sujets les plus divers étaient à l'ordre du jour de cette série: l'importance du syndicalisme dans le monde (M. Jean-Paul Lefebvre), la socialisation (Mgr Antonio Parenteau), l'Assurance - hospitalisation (Jacques Archambault), les achats à terme (M. André Laurin).

Au cours des prochaines semaines, les élèves qui se sont inscrits à ces cours entendront successivement: M. Adrien Plourde (Nouvelles réformes de structure), MM. Jean-Marc Bergeron et Paul Dubuc (l'organisation syndicale), M. Fernand Jolicœur (le rôle de l'éducation).

S. H. le maire de Victoriaville, M. Paul-André Poirier clôturera la série avec une conférence sur le "conseil de ville".



CONCOURS DU MOIS

JEU No 1: pour les enfants de 4 à 8 ans

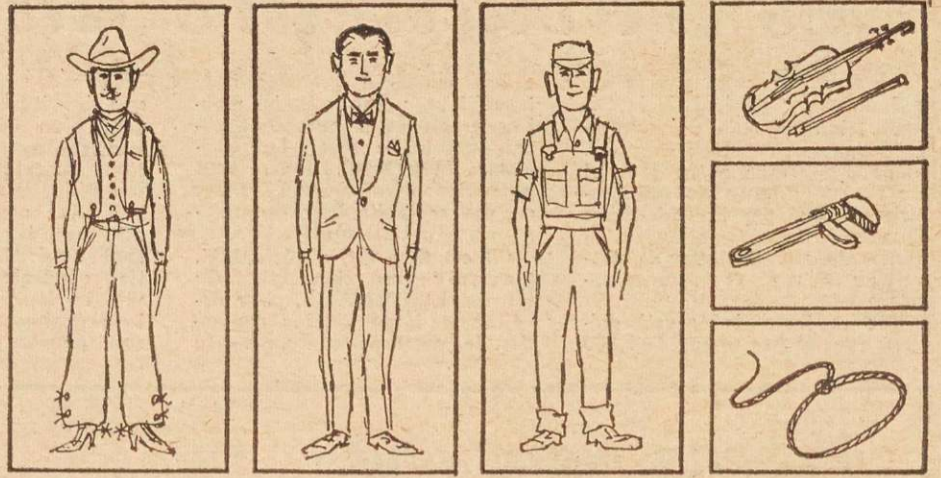
Notre gagnant :

Robert Girard (5 ans), 9, boulevard Champlain, Alma (Lac St-Jean), qui a répondu correctement au jeu que nous lui proposons.

Ce mois-ci :

Il suffit de rendre à chacun des personnages l'objet qui lui appartient. Coller le tout sur une feuille et nous la faire parvenir.

Les Editions du Jour (3411, rue St-Denis, Montréal) offriront au gagnant des livres pour enfants d'une valeur totale de \$10.00.



JEU No 2: pour les enfants de 8 à 12 ans

Notre gagnant :

Christiane Bouchard (9 ans), 3-71, Chutes des Passes. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici le très joli dessin qu'elle nous a fait parvenir.

Ce mois-ci :

Dessinez-nous un chemin de fer. Vos dessins seront jugés au mérite. Le meilleur recevra du matériel d'artiste pour une valeur de \$25., offert par le Centre de Psychologie et de Pédagogie, (260 ouest, rue Faillon, Montréal).

JEU No 3: pour les adolescents de 12 à 16 ans

Notre gagnant :

Jean Sylvain (12 ans), C.P. 473, Plessisville, qui nous a envoyé la courte rédaction que voici sur le thème "Si j'étais riche..."

Si j'étais riche, je ferais construire d'immenses hôpitaux dans lesquels il y aurait de jolies chapelles et de grandes salles de théâtre. Des gardes-malades et des médecins aux sourires généreux dispenseraient leurs soins au milieu des malades souffrant d'une maladie terrifiante que l'on nomme la lèpre. Si j'étais riche, je construirais encore de grandes maisons où des dizaines de petits enfants abandonnés iraient vivre auprès de parents qui les adopteraient afin qu'ils connaissent ce qu'est la vie familiale. De grands jardins avec des arbres, des fleurs et des jeux entoureraient ces maisons. Et combien d'autres choses je ferais si j'étais riche.

Ce mois-ci :

Nous vous suggérons une courte composition d'une vingtaine de lignes sur le thème : "Je raconte une histoire à mon petit frère". Le texte sera jugé sur le fond et sur la forme. La meilleure rédaction sera publiée dans notre prochain numéro.

Notre prix :

Des livres d'auteurs classiques français, d'une valeur de \$25, offerts par les Editions Fides (25 est, rue St-Jacques, Montréal).

JEU No 4: pour grandes personnes

Notre gagnant :

Alice Laurin, 4459, rue Marquette, Montréal.

Les réponses du mois dernier :

- 1.—Qui est le directeur général de la Société générale de financement du Québec?
Rép.: M. Gérard Filion
- 2.—Quel est le général américain qui reproche au Canada de ne pas avoir d'armes nucléaires?
Rép.: Général Loris Norstad
- 3.—Quelle est la capitale africaine actuellement occupée par les troupes des Nations Unies?
Rép.: Elisabethville
- 4.—Madame Bandaranaike a offert sa médiation au gouvernement chinois et indien pour régler leur différend. Quel est son titre?
Rép.: Premier Ministre de Ceylan
- 5.—En terme de vitesse, que signifie l'expression Mach 1?
Rép.: La vitesse du son

Ce mois-ci :

- 1.—Qui a-t-on rendu responsable de l'échec des pourparlers pour l'admission de la Grande-Bretagne au Marché Commun?
REP.:
- 2.—Quels sont les ministres fédéraux actuels de la défense et du commerce?
REP.:
- 3.—Où y a-t-il eu récemment une rixe entre bûcherons syndiqués et non-syndiqués en Ontario?
REP.:
- 4.—Qui succède à Kassem comme président de l'Irak?
REP.:
- 5.—Comment s'appelle la baie où les forces anticomunistes tentèrent un débarquement en 1961?
REP.:

CONCOURS, 1001, rue St-Denis, Montréal 1.

BON DE PARTICIPATION - FEVRIER

JEU NO 1	JEU NO 2	JEU NO 3	ADULTES
Nom	Nom	Nom	Nom
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
Adresse	Adresse	Adresse	Adresse
Age	Age	Age	Syndicat

Le syndicat obtient le contrôle complet du système d'évaluation du fardeau des tâches

La concurrence, la compétition, la fermeture éventuelle des usines, sont autant de motifs pour imposer aux travailleurs des quantités de travail trop lourdes.

La carrière d'un travailleur d'usine doit être plus longue que celle du joueur professionnel de hockey; il doit porter son fardeau de travail jusqu'à l'âge de la retraite, jusqu'à 65 ans.

La détermination de la journée raisonnable de travail n'est pas facile; il a fallu en discuter pendant au moins six semaines avant d'en arriver à une entente, uniquement sur cette question.

L'appréciation de la quantité de travail raisonnable est basée sur plusieurs facteurs: besoins personnels, la vitesse de l'exécution, l'intensité de l'effort physique, visuel ou mental, et l'atmosphère dans laquelle le travail est exécuté.

Pour chaque facteur, des pourcentages de repos ont été négociés, en tenant compte de tous les éléments qui influencent le travailleur. Le pourcentage de repos varie de 15 pour cent pour le moins élevé

ADRIEN PLOURDE

à 65 pour cent pour l'occupation la plus pénible. Dans le dernier cas, le "headman 3 et 4 carbure" (opérateur de fournaise) travaillera environ quatre heures et demie sur huit heures.

Les périodes de repos seront prises dans un endroit permettant la récupération suivant les normes de l'hygiène du travail. Le docteur R. Bourassa, du ministère provincial de la santé, tranchera tout conflit d'appréciation de cette clause.

Le syndicat pourra contester la description des tâches, la classe de pourcentage de repos donnée par la compagnie, la quantité de travail fixée par l'employeur, enfin tout.

La compagnie s'est engagée à payer le salaire d'un représentant syndical dans l'application du système et dans le règlement des griefs des quantités de travail.

Tout grief qui n'aura pas trouvé de solution

entre les parties sera soumis à la firme Dufresne, qui enquêtera sur place et rendra une décision finale avec rétroactivité, s'il y a lieu.

Le syndicat pourra également recourir à un expert syndical qui pourra entrer dans l'usine pour aider les représentants du syndicat.

Pour la première fois au pays, un plan complet d'évaluation des quantités de travail a été négocié entre les parties.

Le plan est clair, des tableaux avec des points permettent au syndicat de vérifier tous les éléments qui déterminent le fardeau des conditions de travail des employés.

En cas de conflit, c'est un docteur ou un ingénieur, suivant leur compétence, qui décide en dernier ressort.

Même si les négociations ont été longues sur cette clause du contrat, on pouvait difficilement faire mieux; c'était un sujet difficile et contentieux. Ce n'est que par la bonne compréhension des deux parties qu'une telle entente a été conclue.

Les classes dans les métiers sont éliminées

La compagnie et le syndicat se sont engagés à éliminer les classes dans les métiers traditionnels, dont voici les grandes lignes:

Les employés classe I n'auront pas à subir d'examen et demeureront ce qu'ils sont.

Tous les travailleurs de métier actuellement à l'emploi de la compagnie n'auront pas à fournir de preuve d'instruction académique.

A tous les six mois, les employés des classes II ou III pourront passer des examens oraux, écrits ou à l'établi pour devenir pleinement qualifiés.

Ces examens pratiques devront se limiter exclusivement aux exigences professionnelles de leur département.

La compagnie devra familiariser le travailleur avec le matériel et l'équipement qui sont utilisés pour les examens.

CLASSE INTERMEDIAIRE

Il y aura une classe de métier intermédiaire. L'employé classe III qui ne pourra ou ne voudra pas se présenter à l'examen pratique sera automatiquement classé à la classe intermédiaire à la fin de la convention.

L'aide corps de métier pourra également exiger de se familiariser avec les examens du métier et

acquérir le titre d'employé de métier pleinement qualifié.

Le syndicat aura un représentant lors des examens et, de plus, une copie du questionnaire sera envoyée au syndicat.

Si le questionnaire ou l'examen ne se rapporte pas aux exigences professionnelles du département, l'arbitre pourra ordonner un autre examen.

Cette entente est très importante pour l'homme de métier qui se voyait refuser une promotion sous le prétexte qu'on n'avait pas besoin de classe I.

Tout homme de métier qui le désirera et qui s'en donnera la peine pourra enfin recevoir la "plénitude de son métier".

Victoire

— Suite de la page 16

patient et la détermination la plus grande de la part des représentants syndicaux à la table de négociation.

(On trouvera dans ce même numéro deux brefs commentaires de M. Adrien Plourde sur les clauses de fardeau des tâches et la classification des hommes de métiers. M. Plourde a été en effet étroitement mêlé aux laborieux pourparlers qui ont entraîné l'élaboration et l'adoption de ces mesures.)

Les derniers jours

Les derniers jours de la grève auront été particulièrement exténuants pour l'équipe des négociateurs.

Les représentants syndicaux et patronaux en étaient arrivés le vendredi précédent à une entente sur la convention elle-même. Ils s'étaient revus à nouveau, samedi et dimanche, pour fixer les termes du règlement définitif et convenir des mesures à prendre pour assurer un retour au travail dans le plus bref délai. Entre temps il avait fallu porter le texte de la convention chez un imprimeur, corriger les épreuves et préparer la grande assemblée où le tout devait être soumis à l'approbation des travailleurs eux-mêmes.

Dimanche soir l'assemblée s'est déroulée assez rondement en dépit de l'ordre du jour passablement chargé. Heureusement, dans les jours précédents, les grévistes avaient déjà eu l'occasion de prendre connaissance et d'approuver de nombreuses pages de cette convention.

Trois heures après l'ouverture de l'assemblée soit vers dix heures et demie, le Conseil général du syndicat était en mesure de soumettre une proposition recommandant l'adoption de la nouvelle convention de même que les termes du ré-



La nouvelle convention collective des travailleurs de la Shawinigan Chemicals portera les signatures suivantes (dans le même ordre sur la photo): MM. J.-H. Alexander, gérant de l'usine, Gérard Lapointe, secrétaire du syndicat, Doug M. Scott, gérant des relations industrielles, Henri-Paul Huard,

président du syndicat. Debout à l'arrière: MM. Noël Bérubé, conciliateur au service du ministère du Travail, Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique à la CSN et directeur des négociations, Guy Beaudoin, agent d'affaires du syndicat, et Raymond Couture, directeur de la grève.

glement de grève. Cette même proposition autorisait enfin le directeur de la grève à lever les lignes de piquetage.

Comme personne ne s'autorisa du privilège de demander un scrutin secret, le vote fut pris à main levée.

Et ce seul geste unanime signifia l'accord total. Une heure plus tard, représentants syndicaux et patronaux

Les parties se rencontrent

TRACY. — Les négociations ont repris à l'usine de la Quebec Iron & Titanium où 900 travailleurs sont en grève depuis le 28 août dernier.

Les deux parties se sont rencontrées tous les jours depuis deux semaines, nous apprend M. Marcel Pepin, secrétaire général de la CSN, qui dirige l'équipe des négociations du syndicat.

Les représentants patronaux ont semblé jusqu'ici manifester un désir réel d'en venir à une entente. Ils auront l'occasion aux cours des prochains jours de faire la preuve de leur bonne foi.

Les pourparlers ont en effet repris sur l'ensemble de la nouvelle convention, mais

les deux parties devront tôt ou tard s'affronter sur les clauses qui font vraiment problème, notamment l'égalité de traitement entre les employés de bureau et les employés à l'heure de l'usine.

L'Union des Ouvriers du Fer et du Titane groupe en effet, en plus des travailleurs de l'usine, quelque 85 employés de bureau et de laboratoire dont les conditions générales laissent à désirer. Jusqu'ici le syndicat a présenté avec fermeté une demande visant à obtenir l'égalité de traitement pour ce groupe.

Un autre problème important est celui du fardeau des tâches.

se retrouvaient dans une des salles de l'hôtel de ville pour apposer leur signature sur un des plus importants documents que des membres de la CSN aient jamais eu à signer.

Selon plusieurs observateurs la nouvelle convention des travailleurs de la Shawinigan Chemicals fera époque; elle comporte en effet des clauses qui ouvrent une ère nouvelle dans la reconnaissance des droits des employés au sein d'une entreprise.

Une grève sans histoire

Assez paradoxalement cette bataille syndicale aura été une des plus paisibles des annales du mouvement ouvrier. La grève de Shawinigan, en ce sens, aura été presque sans histoire.

Déclarée le 17 août dernier, après déjà six mois de négociations infructueuses, la grève a suivi son cours depuis cette date sans qu'aucun incident n'en vienne rompre le calme absolu.

Ce n'est qu'au début du mois de novembre que les deux parties se retrouvèrent à la table de négociations. A vrai dire ce n'est qu'à cette date que la compagnie, après une vaine tentative visant à briser l'unité des grévistes, manifesta une réelle intention de discuter sérieusement les points principaux du litige.

Fait assez inusité, les grévistes ont accepté à plusieurs reprises, à partir du moment où la compagnie eut manifesté clairement sa bonne foi, de se rendre à l'usine pour effectuer certains travaux nécessaires à la protection de l'équipement durant les mois d'hiver.

Les travailleurs avaient alors nettement le sentiment de veiller à leur propre intérêt, puisque les mesures de précautions ainsi assurées auraient l'avantage de faciliter la reprise des opérations.

Dès le lendemain du règlement quelque 500 travailleurs avaient déjà été rappelés. On estime que d'ici le 1er avril, les opérations de production seront entièrement rétablies et que la vie aura repris son cours normal.



Dimanche soir, le 17 février dernier, M. Raymond Couture, directeur de la grève de la Shawinigan Chemicals, acceptait de bonne grâce de répéter devant notre photographe et pour le bénéfice des lecteurs du "Travail", le geste symbolique de fermer à clé une des cabanes qui abri-



taient depuis six mois les équipes de piquetage aux entrées de l'usine. Le soir même les 1,200 grévistes réservaient une chaleureuse ovation à celui qui fut durant six mois leur infatigable et omniprésent chef de file. Sur notre photo de droite, prise à l'ouverture de l'assemblée qui de-

vait mettre un terme à la grève, on reconnaîtra sans peine, dans l'ordre habituel: MM. Guy Beaudoin, Pierre Vadeboncoeur, Jean Marchand, Henri-Paul Huard, président du syndicat, Marcel Pepin et Raymond Couture.

Studio Gagné, Shawinigan

Victoire totale à Shawinigan

SHAWINIGAN. — Les travailleurs de la Shawinigan Chemicals viennent d'écrire une des plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier dans la province de Québec.

Ce commentaire enthousiaste a été formulé par M. Jean Marchand devant les quelque 1,200 membres du Syndicat National des Travailleurs en produits chimiques de Shawinigan réunis dimanche soir, le 17 février dernier, à la salle St-Marc de cette ville.

Ces derniers venaient tout juste de mettre un terme, par un vote à main levée, à un arrêt de travail qui avait débuté exactement, jour pour jour, six mois auparavant.

"Ce sont les grévistes qui font les batailles, a ajouté le prési-

dent de la CSN, ce sont eux qui portent le poids de tous ces combats qui jalonnent l'histoire de la promotion des travailleurs partout dans le monde. C'est donc vous qu'il faut d'abord féliciter pour cette éclatante victoire".

C'est pour une question de principe que vous vous êtes battus, a souligné ensuite M. Marchand. Les travailleurs ne sont pas opposés au progrès technique, mais ils refusent de porter seuls tout le poids des inconvénients que ces progrès peuvent comporter. Votre syndicat a fait preuve de sa maturité et de son dynamisme en menant à bon terme une des plus belles batailles que la CSN ait eu à livrer au cours de ses quarante ans d'histoire.

Par JEAN FRANCOEUR

La grève de Shawinigan s'est donc heureusement conclue par une victoire syndicale sans équivoque: les grévistes ont obtenu gain de cause sur les points essentiels qu'ils voulaient voir inscrits à leur nouvelle convention.

Dans un geste de solidarité qui ne s'est pas démenti au cours des 185 jours qu'a duré cette grève, les travailleurs de la Shawinigan Chemicals se sont opposés à ce que leur employeur procède unilatéralement à toute une série de transformations qui devaient bouleverser complètement le régime de travail à l'intérieur de cette usine.

Certes les transformations nécessaires se feront, mais les travailleurs auront leur mot à dire, rien ne se fera sans qu'ils soient consultés.

Au début de la réunion de dimanche qui devait mettre un terme à ce conflit, le président du syndicat, M. Henri-Paul Huard, avait présenté ainsi le document dont les grévistes devaient prendre connaissance et qu'ils étaient invités à discuter et approuver:

"Je ne sais pas si nous aurons la meilleure convention de travail en Amérique du Nord, mais une chose est sûre: nous aurons la plus "épaisse"! "

M. Huard faisait une allusion humoristique aux proportions tout à fait inusitées de la nouvelle convention. En fait le

texte français de ce contrat couvre à lui seul 68 bonnes pages de format 8 1/2 x 11 (l'ancienne convention ne comportait que 36 pages, incluant le texte en versions française et anglaise).

L'équipe des négociateurs n'a donc rien négligé pour assurer la plus grande protection des travailleurs que la convention doit offrir. L'article 8, portant sur l'ancienneté, occupe à lui seul plus d'une douzaine de pages. L'article 12, relatif au fardeau des tâches, en prend cinq.

C'est dans ces deux articles que l'on retrouve les gains essentiels du syndicat, ceux qui ont nécessité le labeur le plus

— Suite à la page 15

CNTU

LABOUR

WORKERS of the building trades in the city and district of Quebec seem resolved to bring to a conclusion the structural reform initiated a few weeks ago.

Their objective is the conversion of their numerous trade unions into "industrial" unions.

Supporters of this amendment are of the opinion that construction workers would be in a better position to put forward their demands to their employers if they were organized on the basis of one union for each employer (including all trades).

Several meetings are presently taking place to promote the change. Many trade unions have to date expressed their agreement in principle to the conversion. A few have even accepted to make the first steps in that direction.

A campaign for the rehabilitation of the family budget, initiated a few weeks ago by the National Trade Unions of Saguenay-Lake St. John, is being carried on with tremendous success.

This campaign, conducted by Mr. André Laurin, special adviser at the CNTU, has disclosed

some facts which have stirred public opinion in that area.

In the press, on television and through public speeches, the swindlings of many credit institutions, commercial firms and some members of the professions have been denounced.

According to Mr. Laurin, more than 3,000 families have been reached through the campaign. Thanks to the action of numerous benevolent teams in the nine main centers of the area, these families have received the necessary assistance to reorganize their budget which had been seriously affected by loans and instalment purchases made at outrageously usurious rates.

It is generally agreed that work and pay conditions may differ slightly between Montreal and Quebec. But the workers of the building trades in Quebec are of the opinion that there now exists a considerable margin which it is important to reduce.

The hourly rates paid to trade workers in the Quebec district differ, in some cases, by as much as \$0.45 from those paid in similar conditions in Montreal.

Besides, a number of construction workers in Quebec still do not enjoy the 40-hour week which is now common in most other parts of the province. Neither do they benefit from any kind of social security, while their colleagues in Montreal have been provided, since January 1st, 1963, with a portable retirement fund.

The Quebec Council of Building Trades feels that this situation should be corrected without any further delay. A submission to that effect has been presented to the Builders' Association.

A wide campaign is presently under way to group all employees in the retail food trade in the Montreal district. Such a union is badly needed, and it has already been joined by a good score of members.

In fact, there does not exist in the Montreal district any decree governing working conditions for butchers, salesmen, delivery boys, etc. In that field, the city of Montreal is behind many other districts in the province. Moreover, the absence of such a decree leaves the small food stores in a very poor competing position against the large chain institutions.

The DO IT NOW Season is here again

- The season for improvement jobs around your home.
- The season when skilled workers are more readily available and, being more productive, give you better value for your dollar.
- The season when many firms offer discounts.
- The season when many other things can be done to advantage — such things as maintenance of lawn and garden equipment, electrical appliances, outboard motors and automobiles, as well as dry cleaning of drapes and rugs and replacement of upholstery, to mention but a few.
- The season when you can help your community to create employment during the traditional winter lull. When everybody works, everybody benefits.

Do it this Winter
For advice and assistance
get in touch with your
National Employment Office

Issued by authority of Hon. Michael Starr,
Minister of Labour